

AVRIL 2014

PASSION ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



RÉGION NORMANDIE | STRUCTURES PUBLIQUES D'INGÉNIERIE : DANGER | AIDONS LES MAÎTRES D'OUVRAGE
À ÉCARTER LES OAB | LE GESE | LE 45^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À SAINT-ÉTIENNE | FORMEZ-VOUS AU BIM AVEC
LE GEPA | LES 20 ANS DU FIF PL | LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE POUR LES ARCHITECTES | ACTUALITÉS LÉGISLATIVES
ET CONVENTIONNELLES

DOSSIER SPÉCIAL
"BIM : LA MONTÉE EN PUISSANCE"

Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES

LE RÉSEAU DE GAZ NATUREL, VECTEUR D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, BIOMÉTHANE ET GAZ VERTS, L'AVENIR DU GAZ NATUREL

Le réseau de gaz naturel est une infrastructure mature et disponible pour déployer des solutions répondant à des objectifs de performance durable, à moindre coût. Propriétaires de ce réseau, les collectivités locales réfléchissent de plus en plus à l'utiliser au mieux et intègrent cet outil de valorisation du territoire au cœur de leur stratégie énergétique.



En quoi le réseau de gaz naturel est-il un atout pour les projets de construction durable ?

Il permet d'aller vers plus de sobriété énergétique en utilisant des solutions gaz performantes couplées aux énergies renouvelables. Le réseau de gaz naturel devient aussi un vecteur d'énergie renouvelable : injecté dans le réseau, le biométhane est un gaz d'origine renouvelable, au bilan CO₂ nul, substituable à tous les usages du gaz naturel (chauffage, production d'eau chaude sanitaire, cuisson, alimentation de véhicules tels que les bus urbains, bennes à ordures ménagères, véhicules utilitaires et légers).

Existe-t-il déjà des projets d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel ?

Trois unités de méthanisation injectent d'ores et déjà du biométhane dans le réseau de gaz naturel : à Lille (59), Forbach (57) et depuis fin août 2013 à Chaumes-en-Brie (77).



Ferme d'Arcy - Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne)

Sur cette dernière opération, les effluents organiques de 500 bovins présents sur l'exploitation de Bioénergie de la Brie, du lactosérum de la fromagerie voisine, des cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE), des poussières de céréales, soit **au total 12 500 tonnes d'intrants seront méthanisées annuellement** pour produire du biométhane qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel, permettant ainsi de desservir près de 1 500 habitants avec du gaz vert.

Près de 400 projets d'injection sont à l'étude à ce jour. En 2014, entre 10 et 15 projets devraient injecter du biométhane dans le réseau de distribution.

Quelle serait la part de gaz vert à moyen terme dans le réseau de gaz naturel ?

En complément de la filière de production de biométhane à partir de déchets, d'autres filières de production de gaz verts se structurent, amenant le réseau de gaz naturel à devenir un véritable vecteur d'énergie renouvelable :

- gazéification de la biomasse sèche et ligneuse, du bois ou de pailles ;
- production de biométhane à partir de micro-algues ;
- injection d'hydrogène ou de méthane de synthèse dans le réseau de gaz naturel.

Le potentiel technique total de ces différentes filières est du même ordre de grandeur que la consommation de gaz naturel actuelle. À l'horizon 2030, l'ADEME estime qu'une **intégration de 17 % de gaz vert** dans le réseau de gaz naturel est une hypothèse économiquement crédible. ▲



Retrouvez toutes ces informations plus en détails sur { www.injectionbiomethane.fr

→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,
Pôle Efficacité Énergétique
igor.rapeneau@grdf.fr



MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,
PRÉSIDENTE DE L'UNSA



L'UNION DES ARCHITECTES

FACE À L'ADVERSITÉ, ADOPTONS DE NOUVELLES PRATIQUES

Mon éditio alarmiste du dernier numéro "Vers une disparition annoncée des architectes ?" vous a fait réagir, mais au-delà des paroles, nous engageons des actions dynamiques que nous vous enjoignons à renforcer.

Ainsi, le 11 février dernier, nos 60 syndicats territoriaux envoyaient à leurs préfets un même courrier dénonçant, encore une fois, **la pratique du dumping des honoraires**, qui non seulement met nos entreprises en péril, mais surtout **qui impacte la qualité technique et architecturale des bâtiments** et met en danger le cadre de vie de tous. Cette action commence à porter ses fruits, et nous rencontrons préfets ou donneurs d'ordre pour leur rappeler que si **la maîtrise d'œuvre ne représente que 2 % du coût global d'un bâtiment, elle en impacte 90 %**.

Dans le même temps, nous continuons avec d'autres fédérations de la maîtrise d'œuvre d'alerter ministres, députés et sénateurs, présidents de collectivités locales et autres responsables locaux sur la **concurrence déloyale des structures d'ingénierie publique**, financée par nos impôts. Nous ne demandons pas leur disparition mais qu'elles soient encadrées dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il ne nous semble pas pensable que nos élus veuillent faire disparaître de leur région toute maîtrise d'œuvre indépendante, et qu'ensuite ils déplorent la perte de leurs cadres économiques.

Le dossier que nous consacrons au **BIM** (Building Information Modeling) dans ce numéro vous montrera que nous **devons maintenant faire de la maquette numérique notre quotidien**. Nous sommes passés du rotring à la CAO, il y a 25 ans, **aujourd'hui devenons les BIM manager**.

Notre métier est toujours en mouvement et nous allons montrer à tous, **qu'encore une fois, nous saurons nous adapter**.

Gardons l'initiative et portons l'avenir !

Détails sur le site <http://syndicat-architectes.fr/>

UNSA
29, boulevard Raspail 75007 Paris
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68
E-mail : contact@unsa.fr - www.syndicat-architectes.fr
passionarchitecture@unsa.fr

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chimardet-Canteau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUES : À l'honneur/Actuas : Editions PC, Estelle Palucki | Infos Parlement : Marie-Françoise Manière | International : Philippe Klein - Bon sens : Gilbert Ramus | Institutionnel : Dominique Riquier-Sauvage | Vie syndicale : Marie-Françoise Manière, Régis Chaumont, Estelle Palucki | Club Prescrire : Ruth Mnamani | Dossier spécial : Sabine Fournal | Formation : Bernard Coudert et Sophie Lérault | Infos sociales : Christophe Yuen | Infos juridiques : Patrick Julien | Collectivité locale : Estelle Palucki | L'architecture nous fait la vie(II)e meilleure : Estelle Palucki, Editions PC
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unsa: 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : **EDITIONS PC** | Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 | "Passion Architecture" est une publication de l'organisation Unsa
- RÉGIE COMMERCIALE: Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevilon

- COUVERTURE
Photographie & réalisation : Restructuration et extension du collège Maurice de Vlaminck, Verneuil-sur-Avre (27) (architecte mandataire: CBA & Associés; maîtrise d'ouvrage: Conseil Général de l'Eure et E.A.D. (AMO) © Grégoire Auger

05 À L'HONNEUR/
ACTUAS

25 DOSSIER
"BIM : LA MONTEE EN PUISSANCE"

06 INFOS PARLEMENT
"STRUCTURES PUBLIQUES
D'INGÉNIERIE : DANGER"

30 FORMATION
"FORMEZ-VOUS AU BIM AVEC LE
GÉPA" / LES 20 ANS DU FIF PL

09 INTERNATIONAL
LE CIAF / FORUM MONDIAL
DES JEUNES ARCHITECTES /
24^e CONGRÈS DE L'UIA À DURBAN

32 INFOS SOCIALES
ACTUALITÉS LÉGISLATIVES
ET CONVENTIONNELLES

12 BON SENS
"AIDONS LES MAÎTRES D'OUVRAGE
À ECARTER LES OAB"

33 INFOS JURIDIQUES
LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE
POUR LES ARCHITECTES

16 INSTITUTIONNEL
LE CESE

35 COLLECTIVITÉ
LOCALE
HAUTE ET BASSE NORMANDIE

17 VIE SYNDICALE
"TRANSMETTRE UNE AGENCE"
LE 45^e CONGRÈS DES ARCHITECTES
À SAINT-ÉTIENNE...

39 CAHIER SPÉCIAL
NORMANDIE

21 CLUB PRESCRIRE

Avec son DOMOLAB, premier centre d'innovation pour l'habitat, SAINT-GOBAIN (ré)invente l'habitat de demain



L'innovation est un enjeu central pour Saint-Gobain. Avec l'élaboration du DomoLab, tout premier centre d'innovation pour l'habitat, Saint-Gobain s'engage sur le long terme à provoquer l'échange et le dialogue avec les acteurs clés de la construction.

DOMOLAB, CENTRE D'INNOVATION DÉDIÉ AUX GRANDS ACTEURS DE L'HABITAT

DomoLab s'adresse aux grands acteurs de l'habitat disposant d'une vision globale du marché et une capacité à réfléchir de façon prospective sur ses évolutions : cabinets d'architectes, bureaux d'études, constructeurs, promoteurs, industriels, clients ou non de Saint-Gobain.

DOMOLAB, UN LIEU UNIQUE POUR INVENTER L'HABITAT DE DEMAIN

DomoLab est un lieu unique d'écoute et d'échange sur les besoins du marché de l'habitat. Il n'est ni un showroom, ni un centre de recherche. Il est un espace de travail collaboratif et de prospective. Une passerelle entre le marketing et la recherche.

DOMOLAB VISE TROIS OBJECTIFS MAJEURS

- Dialoguer et comprendre l'évolution des marchés de l'habitat
- Co-développer des solutions innovantes
- Anticiper les évolutions du marché

© Saint-Gobain / Arch. Encore Heureux / Ph. Thierry Mercier



À PROPOS DE SAINT-GOBAIN

Présent dans 64 pays avec près de 190 000 salariés, Saint-Gobain, leader mondial de l'habitat, conçoit, produit et distribue des matériaux de construction en apportant des solutions innovantes aux défis de la croissance, des économies d'énergie et de la protection de l'environnement.



39 quai Lucien-Lefranc
93303 Aubervilliers Cedex
Tel. : +33 (0)1 48 39 82 81
E-mail : domolab@saint-gobain.com

JEAN CAUSSE, PRÉSIDENT DE L'UNSA DE 1985 À 1987



Jean Causse, président : succédant à Michel Delaporte, Jean n'a eu besoin que d'un mandat pour mener des combats syndicaux essentiels, façon commando, avec une équipe soudée. Il est le seul président à avoir constitué un bureau duquel ont émergé trois futurs présidents : Alain Vaconsin, Alain Huber et François Pélegrin.

Jean Causse, architecte : installé à Nice, sur la promenade des Anglais, "l'Atelier de la Plage" qu'il dirigeait avec son associé Francis Rigault, fut l'un des plus importants de la région et compte de nombreux projets, notamment dans le domaine du logement social, des équipements scolaires et hospitaliers.

Jean Causse, chaleureux, toujours souriant et positif, attentionné et disponible n'aurait jamais dû nous quitter si tôt.

JULIEN LEROY, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UNEAP



En décembre 2013, l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage a élu **Julien Leroy**, étudiant en master 2 au sein de l'ENSA de Lyon au poste de président. Le nouveau bureau est également composé de Marine Tixier et Mathilde Padilla. Il a pour mission de rencontrer divers acteurs de l'enseignement et de la profession en architecture et de défendre les étudiants. Pour plus de renseignements : contact@uneap.fr

LES 1^{ÈRES} ASSISES NATIONALES DE LA MAQUETTE NUMÉRIQUE

Les 25 et 26 juin 2014 se tiendront les premières Assises de la Maquette Numérique à Nice, dans le cadre d'Innovative City. Pour optimiser les investissements et les coûts d'exploitation, gagner en productivité et en qualité de service, les outils de modélisation, de simulation, d'aide à la décision et de pilotage s'imposent à toutes les échelles : du bâtiment aux territoires. L'Unsa est partenaire de cet événement.

MICHEL SAGNIEZ, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UNGE

Les cabinets et entreprises de géomètres-experts adhérents à l'Union Nationale des géomètres-experts (UNGE) se sont réunis en Assemblée Générale le 23 janvier 2014 et ont élu à cette occasion le nouveau Bureau National de l'UNGE comme suit : Président : Michel Sagniez ; vice-présidente : Marie-Jo Gallet ; vice-président : Jérôme Lebourg ; secrétaire : Régis Lambert ; trésorier : Claude Dhombres.

ARCHITECT@WORK 2014

ARCHITECT AT WORK continue son tour de France. Après Lyon et Marseille, c'est Nantes qui accueillera cet événement original. Trois rendez-vous sont programmés en 2014 : **Lyon en juin, Paris en octobre et Nantes en novembre.** Infos : www.architectatwork.fr



ACCESSIBILITÉ : CLÔTURE DE LA CONCERTATION ET RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

La concertation sur les modalités de l'application de la loi de 2005 (à prise d'effet final au 01/01/2015) vient de s'achever ce 26 février avec la remise du rapport sur les conclusions de cette concertation par Marie Prost-Colleta au premier ministre. Bien que l'Unsa se soit largement impliquée par la participation de nos confrères et confrères aux nombreuses réunions, nous n'avions pas de place pour assister à cette remise de rapport... Ne nous y trompons pas, les Ad'ap et annonces de report de mise en place de l'accessibilité pour les locaux des professions libérales vont devenir totalement incontournables au terme des trois années et nous devons continuer nos actions de diagnostics et de réalisations de travaux lorsque ceux-ci sont nécessaires. Un point positif des nouvelles dispositions réglementaires à venir est la prise en compte de dispositifs techniques qui jusqu'à maintenant étaient rejetés par les commissions d'accessibilité.



L'UNSA ET L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Présente de manière effective sur le terrain de l'accessibilité depuis la mise en œuvre de la loi en 2005 et plus récemment dans la concertation pour "l'ajustement normatif" en vue de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 qui doit voir les constructions accessibles, l'Unsa a participé, les 12 et 13 février derniers, au Salon Urbaccess en accueillant les visiteurs sur son stand. Patrice Bailly, rapporteur de la commission Accessibilité mis en place par l'Unsa a participé à la table ronde traitant de "la signalétique de repérage et d'orientation dans les ERP". L'architecte est le mieux à même de coordonner la signalétique mise en œuvre pour orienter, diriger, informer, identifier... Nos confrères ne peuvent négliger cet aspect du bâtiment. Les six membres de la commission "accessibilité" de l'Unsa sont : Eve Gossin, Guy Abgrall, Patrice Bailly, Jean-Michel Dresse, Bertrand Fritsch et Yves Toulet.



Les représentants locaux de sept organisations syndicales ont adressé aux sénateurs et aux députés de leur région ou département une lettre faisant appel à leur sagesse pour stopper l'expansionnisme des structures publiques d'ingénierie et pour fixer strictement leurs limites d'intervention. Car leur développement incontrôlé, en réduisant petit à petit le champ d'activité des professionnels privés, compromet les chances de ceux-ci de faire progresser la qualité et émerger l'innovation.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Députés,

Sept syndicats vous alertent sur les conditions de développement des structures publiques d'ingénierie, créées sous des formes juridiques variées, notamment par la pratique du "in house", et qui s'ajoutent aux multiples entités publiques ou parapubliques concurrençant déjà nos entreprises.

Nous comprenons parfaitement la nécessité pour les collectivités locales d'accroître leurs compétences et leurs moyens, notamment pour l'application et le contrôle du droit des sols et pour la gestion de leur rôle de maître d'ouvrage. Une maîtrise d'ouvrage compétente et efficace est le premier maillon de la réussite des opérations, dans l'intérêt de la société et de nos entreprises.

Ce que nous nous permettons de dénoncer, c'est l'étendue et la multiplicité des prestations susceptibles d'être exercées par les structures nouvellement créées, et qui entament très sérieusement le champ de nos activités.

Justifier le développement des structures publiques par l'inexistence d'offres privées est un argument inexact, car nos entreprises, de toutes tailles (y compris des TPE), et présentes dans toutes les disciplines, savent répondre aux appels d'offres de toutes valeurs, dans tous domaines et en tous lieux.

Le développement non maîtrisé de l'ingénierie publique risque d'affaiblir progressivement les capacités de création et d'innovation des structures privées et de réduire leur faculté de faire progresser la qualité.

Les parlementaires et le Gouvernement déclarent vouloir réduire le déficit commercial de la France, notamment par l'exportation de produits et de prestations de haute qualité.

Est-ce crédible quand le Parlement vote des lois qui privent les professionnels d'une fraction de plus en plus grande des commandes publiques qui leur permettraient de mettre en évidence leurs capacités et de présenter des références de haut niveau ?

Est-ce crédible quand, pour la fraction restante des commandes, les pouvoirs adjudicateurs s'évertuent à sous-payer les prestations ?

Les conséquences de l'expansion des marchés attribués directement à des structures publiques, et donc soustraits aux professionnels privés, sont dommageables.

→ La réduction du nombre des marchés soumis à la concurrence pousse au dumping des honoraires, déstabilise les équipes, conduit à l'ajournement de formations pourtant indispensables et retarde le renouvellement des matériels. C'est compromettre la qualité au présent et les capacités ultérieures de redressement.

→ Une autre conséquence préjudiciable de l'intervention de l'ingénierie publique résulte de ses pratiques tarifaires fréquemment sous-évaluées, parce que souvent fondées sur les seuls coûts apparents : la charge de couverture de certains risques, responsabilités ou garanties et le solde des dépenses de contractualisation, d'exécution ou de structure, etc, ne sont pas toujours facturés et se trouvent pris en charge globalement par les collectivités locales ou par la collectivité nationale. Le moindre coût éventuel des structures publiques, mis parfois en avant, est donc un leurre. Si une fraction des charges n'est pas comptabilisée, celles-ci sont quand même payées par les contribuables, dont font partie les professionnels qui ont été privés desdites commandes ! L'inéquité est totale.

→ En outre, ces tarifs, qui ne représentent pas la totalité des coûts, faussent la vision des pouvoirs adjudicateurs sur la vraie valeur des prestations, ce qui, à l'occasion d'appels publics à concurrence, les empêche d'apprécier le juste niveau des offres présentées par les professionnels privés, et les dissuade d'écarter les offres anormalement basses.

Les parlementaires sont-ils conscients que tout est programmé pour affaiblir rapidement et durablement les professionnels privés ?

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Députés,

Au nom des professionnels que nous représentons, nous souhaitons voir recadrée cette évolution préjudiciable pour la qualité présente et à long terme des prestations intellectuelles, en fixant rapidement et avec beaucoup de rigueur, le rôle et les limites d'intervention de toutes les structures publiques d'ingénierie, aussi bien celles anciennes que celles nouvellement créées.

Espérant que vous voudrez bien porter au débat public nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le 13 janvier 2014

Inspiration ?



Réalisation



TRANSFORMER L'INSPIRATION EN RÉALITÉ

Notre passion ? Concrétiser les idées et faire en sorte que l'inspiration puisse devenir réalisation. Depuis des décennies, notre travail, en étroite collaboration avec les architectes, nous a donné une compréhension approfondie du marché. De leurs exigences mais aussi des paramètres de réussite requis pour les plus belles réalisations.

**ROOM
FOR
EXPRESSION**

www.knaufdanoline.fr

KNAUFDANOLINE

Everest

BY ALDES

Le double flux au sommet
de l'efficacité.



**Une gamme de centrales
double flux haute efficacité
de 1000 à 7000 m³/h.**

- Composants haute performance
- Régulation haute technologie
Aldes Smart Control®
- Installation haute simplicité
- Services haute qualité



INTERNATIONAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.ARCHITECTES.FR.COM/CIAF

LE CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHITECTES FRANÇAIS

PROMOUVOIR LES COULEURS DE L'ARCHITECTURE

Les deux syndicats et le Conseil National de l'Ordre des Architectes unissent leurs énergies au sein du Conseil International des Architectes Français (CIAF), afin de porter haut et fort l'architecture française dans le concert international.
Le CIAF est la section française de l'Union Internationale des Architectes (UIA), mais aussi l'organe de concertation et de coordination de nos points de vue auprès du CAE.



De grandes ambitions nous animent.

Nos efforts soutiennent actuellement trois événements importants :

- le forum mondial des jeunes architectes,
- le congrès UIA de 2014 à Durban en Afrique du Sud,
- le projet d'une candidature française pour le congrès 2020.

LE FORUM MONDIAL DE LA JEUNE ARCHITECTURE

Le CIAF a toujours participé et apporté son soutien à cet événement. Cette année, il s'est déroulé en juillet à Kosice en Slovaquie. **La Fédération Mondiale des Jeunes Architectes (FMJA)**, organisatrice, est une association de droit français créée en 1996. Elle concourt à la mise en œuvre d'actions en faveur des architectes de moins de 40 ans. Son objet est détaillé dans l'article de son président François Roblin ci-après.

Le sujet de cette année était de redonner le fleuve à la ville de Kosice. Les propositions de six équipes constituées chacune de 4 à 6 jeunes architectes de nationalités différentes étaient très intéressantes. Elles sont exposées sur le site de l'UIA.

Le stand français à Durban témoigne de la capacité de notre pays à utiliser la matière noble de la façon la plus intelligente possible, ainsi que de la manière de la mettre en lumière. Notre stand/pavillon et nos conférences porteront sur la mise en lumière de la matière. Notre commissaire au congrès sera Dominique Gauzin-Müller. Les matériaux bio-sourcés seront à l'honneur, ainsi que la mise en lumière de ce patrimoine. Un concours pour le stand français est organisé, le règlement est téléchargeable sur le site de l'ordre des architectes : www.architectes.org.

LE PROJET D'UNE CANDIDATURE FRANÇAISE POUR LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'UIA EN FRANCE

Faire venir en France l'architecture mondiale n'est pas simple, il faut passer nombre d'étapes et résoudre des problématiques complexes. Nous avons un an pour réussir notre candidature. Le congrès international réunit tous les trois ans plus de 10 000 architectes venus de tous les pays du monde. Il est une caisse de résonance très forte de la production

LA FRANCE PEUT S'ENORGUEILLIR D'ÊTRE DIGNEMENT REPRÉSENTÉE DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'UIA.

architecturale mondiale. Toutes les tendances se croisent et s'affrontent dans des délires d'expositions et de conférences. C'est une semaine époustouflante faite de rencontres et de propositions diverses et variées. Avec la biennale de Venise, c'est l'événement majeur de l'architecture.

Les objectifs sont de réunir sur des bases démocratiques les architectes du monde, de soutenir les institutions professionnelles, de promouvoir la création, de défendre le statut et les droits des architectes, de promouvoir l'émergence de nouvelles techniques et de nouvelles pratiques architecturales, tout ceci dans un cadre de développement durable et dans un esprit de transmission de l'architecture par un enseignement de qualité et une communication responsable.

Outre les événements majeurs, le CIAF participe aux débats mondiaux, aux groupes de travail de l'UIA. La France peut s'enorgueillir d'être dignement représentée dans les groupes de travail de l'UIA : Habitat, Architecture et enfants, sport et loisirs, patrimoine, et lieux spirituels...

Le CIAF est sollicité pour la nomination des prix d'architecture (Mies van der Rohe, prix UIA). Il travaille avec de nombreux partenaires comme le Cluster lumière, Amaco, Cratère, Lafarge, Saint-Gobain, EDF, S. Ferrari... ▲

→→→ **FREDÉRIC RAGOT,**
président du CIAF



FORUM MONDIAL DES JEUNES ARCHITECTES :

ENRICHIR L'ARCHITECTURE ET LE CADRE DE VIE
La Fédération Mondiale des Jeunes Architectes (FMJA), association créée en 1996, concourt à la mise en œuvre d'actions en faveur des architectes de moins de 40 ans. Elle constitue une plate-forme pour coordonner, promouvoir, stimuler et renforcer les actions engagées par ses membres ou par les organismes accrédités par l'association.

En vue d'atteindre les objectifs rappelés à l'article 2, la FMJA peut, en France et à l'étranger :

→ organiser des Forums de Jeunes Architectes (Ateliers de travail - workshop), des colloques, séminaires, conférences, congrès ou expositions et d'une façon générale promouvoir et participer à toute manifestation ayant trait à l'architecture et à l'urbanisme ;

→ publier toute étude ou document y afférant.

Dix forums ont été organisés en France depuis 1990, reprenant un concept né en Bulgarie dans les années 80. L'intérêt est autant de générer des échanges professionnels internationaux, que de les étendre à des pays moins habitués à ces échanges et ce, sans considérations politiques. C'est en cela que ces actions s'inscrivent dans la même logique que l'UIA, qui relaye cette activité en fonctionnant pour l'instant en parallèle.

L'autre intérêt est de mettre en avant le rôle de l'architecte urbaniste dans les réflexions en amont des projets, du territoire dans lequel ils s'inscrivent, etc.

Enfin, c'est aussi l'occasion de créer des synergies locales, entre une ou des villes, l'université, les professionnels locaux, dans une relation différente d'un simple rapport maître d'ouvrage - maître d'œuvre.

Finalement, il s'agit d'un enrichissement pour la bonne cause, celle de l'architecture, mais surtout de l'amélioration de notre cadre de vie.

LE FORUM DE KOSICE, SLOVAQUIE, EN 2013

Historiquement, Kosice est située dans une vallée encadrée de petites côtes, sur la rive droite et en retrait de la rivière Hornád pour éviter les inondations. Elle s'est ensuite étendue le long de la vallée sur un axe Nord - Sud, puis sur les plateaux en hauteur, de part et d'autre de la rivière, les coteaux ayant été peu construits.

L'activité économique principale a été minière puis industrielle, un site sidérurgique très important représentait une bonne part de l'emploi.

Le document d'urbanisme réglementaire date des années 50 et a été établi pour 300 000 habitants. Il y en avait 60 000 à cette époque, et 250 000 habitants aujourd'hui.

Des enjeux apparaissent :

- Suite aux mutations industrielles, la présence de grands espaces en friche, ou en cours de le devenir, représente un réel atout pour la ville.
- L'axe de la rivière présente un grand potentiel de structuration de la ville, en lien avec son extension déjà réalisée et à venir.
- La prise en compte du développement durable.



Rendre la rivière à la ville : le thème du forum était la réappropriation de la rivière, comme espace structuré, voire structurant pour la ville.

Les équipes devaient proposer un parti général à l'échelle de la ville et traiter un des sites de la "séquence" et son aménagement. Depuis les "entrées de ville" en passant par les "parcs et jardins", les "transports", la "gare de triage et sa zone d'activité", les "zones de loisirs" qui sont sur cet axe de plus de 5 km à redéfinir, la relation avec le centre-ville et éventuellement l'articulation avec les coteaux.

29 participants en 6 équipes, dont 6 Français, 15 pays, 6 animateurs, sans compter les membres de l'organisation, assurée pour la France par Sophie Goodfriend et Patricia Blanc. Le président de l'UIA, Albert Dubler, a ouvert le forum par un colloque sur le thème de l'eau dans la ville, et plus largement de la ville sur la ville, dans le cadre du développement durable. Après ces deux jours de prise de connaissance du site et du thème, les équipes ont travaillé sur l'analyse du site et le concept pour une première présentation le vendredi après-midi. Mais le forum, ce sont aussi des échanges culturels car cette action trouvait sa place dans le cadre de Kosice, capitale européenne de la culture 2013, en même temps que Marseille.

Tous les projets ont témoigné d'une grande richesse. Pour les uns plus conceptuels, pour d'autres plus factuels, le temps imparti ne permettant pas de traiter les deux aspects, le jury international présidé par Michel Barmaki, secrétaire général de l'UIA, a eu du mal à départager les équipes.

Actuellement l'exposition des projets fait le tour de la Slovaquie. Elle sera présentée au congrès de l'UIA à Durban, en 2014. D'autres projets de forum sont à l'étude, notamment en France. ▲

→→→ **FRANÇOIS ROBLIN,**
président du Forum Mondial des Jeunes Architectes



OTHERWHERE... MADE IN FRANCE

Du 3 au 7 août prochain, se tiendra à Durban le 24^e congrès de l'UIA. L'Unsfa, représentée au sein du bureau du CIAF, participe activement depuis six mois au groupe chargé de préparer la participation française à cet événement qui regroupera des architectes de plus de 123 pays.

Le congrès de Durban promet d'être exceptionnel a plus d'un titre :

- premièrement parce qu'il se déroulera pour la première fois en Afrique sub-saharienne avec le soutien de tous les pays d'Afrique noire ;
- ensuite par le choix de la République d'Afrique du Sud où un homme, Nelson Mandela, a montré que la foi en l'autre est plus forte que des siècles de haine et de discriminations ;
- enfin par le thème proposé : "OTHERWHERE". Ce néologisme mêlant autre... ment, autre chose, autre part, est un appel à la réflexion sur l'altérité et les nouvelles bases du monde à l'aube du troisième millénaire et donc de l'architecture à penser pour demain.



Durban 2014 tente ainsi d'aller encore plus loin sur le thème porté par l'UIA depuis Chicago en 1993 avec sa "Déclaration d'interdépendance pour un avenir viable et durable"... qui appelait les architectes à être des acteurs responsables et engagés dans le combat pour un développement durable. Déclaration historique que tous les architectes français devraient connaître et appliquer. Les architectes sud-africains posent clairement comme postulat que les solutions aux enjeux climatiques et environnementaux auxquels la planète doit faire face passent par l'écoute et l'échange entre professionnels responsables.

Le CIAF a entendu cet appel. Il a décidé d'y répondre en présentant non pas la production du star-système hexagonal, mais en témoignant des dernières recherches et réalisations architecturales inspirées par les matières bio-sourcées. En offrant le commissariat de l'exposition à Dominique Gauzin-Müller, nous n'avions pas idée de la richesse de ce que nous avons trouvé et que nous allons finalement présenter et exposer. Avec les bâtiments en pierres de Perraudin-Polzella, les bâtiments en bois de Philippe Madec ou Pascal Gontier en passant par les lauréats des constructions en terre mais aussi 60 autres réalisations nous mettrons en lumière un pan entier de l'architecture française, mal connue bien qu'exemplaire, innovante bien que frugale en énergie. Ces projets nous interrogent d'ores et déjà sur notre pratique ici et témoigneront là-bas de la possibilité de faire autrement et mieux sans rien abandonner sur le terrain de l'architecture ni du confort, bien au contraire.



Musée des vins et jardin ampélographique à Patrimonio
Études : 2007-2008 - Chantier : 2009-2011

Architectes : Gilles Perraudin & Elisabeth Polzella, architectes associés (Lyon).

Maître d'ouvrage : Commune de Patrimonio (Haute-Corse)

Sur la forme, le CIAF va encore innover en intégrant sur le pavillon (concours d'étudiants) une exposition numérique tactile et des ateliers présentant les dernières découvertes sur les matières naturelles à base de grains et de fibres (recherche, nano-particules,...) en partenariat avec AMACO/Ateliers de l'Île d'Abeau.

En créant une application Smartphone gratuite avec les étudiants de l'ESTEN¹, nous permettrons à nombre d'Africains (650 millions de portables), mais aussi aux architectes d'ici ou de là-bas de suivre les travaux de notre délégation, son exposition, ses conférences.

Grâce au partenariat passé avec le CIAF, la revue n°39 d'EcologiK, qui sortira en juin, sera entièrement dédiée aux projets présentés au Congrès de Durban et sera la plaquette (bilingue) de notre délégation.

Si vous souhaitez participer au débat, je vous invite à nous signaler un projet de qualité, bâti en pierre, terre, bois ou fibres qui nous aurait échappé. Vous pouvez aussi répondre présent à l'appel de Durban et venir participer aux débats ouverts avec les architectes du monde entier. Les inscriptions sont déjà ouvertes, à prix négocié². Tous à Durban! ▲

1] ESTEN = Études Supérieures des Techniques d'Édition Numérique

2] www.architectes.org/actualites/voyage-a-durban-en-afrique-du-sud-a-prix-negocie-pour-le-congres-des-architectes-du-monde

→→→ YVES MONNOT,
délégué de l'Unsfa au bureau du CIAF



AIDONS LES MAÎTRES D'OUVRAGE À ÉCARTER LES OAB

La réglementation française sur la commande publique est timide en ce qui concerne les offres anormalement basses : les pouvoirs adjudicateurs "peuvent" rejeter celles-ci si les justifications des candidats qui ont présenté de telles offres n'ont pas été convaincantes. La directive 2014 sur les marchés publics est à peine plus exigeante que celle de 2004, mais elle offre toujours un large champ des justifications qu'un candidat peut présenter pour expliquer une offre très basse¹. Dans un tel contexte, face aux OAB, la tâche des maîtres d'ouvrage n'est pas aisée.

1 - TOUS LES MARCHÉS NE SONT PAS DE MÊME NATURE

Quelques raisons justifient le rejet des offres anormalement basses, notamment :

- les OAB présentent un risque d'exécution moins bonne du marché (qualité, délais, etc),
- le risque de défaillance de l'entreprise est plus élevé,
- les marchés passés à des prix insuffisants participent à la destruction du tissu économique, puisque les entreprises "sérieuses" se voient privées des commandes qui leur permettraient de maintenir le haut niveau de leurs prestations, ce qui a généralement des conséquences néfastes de longue durée sur le secteur concerné.

Néanmoins, ces conséquences néfastes et ces risques ne sont pas identiques pour tous les marchés, tout simplement parce que la nature et les enjeux sont très différents selon l'objet des marchés.

Il n'est donc pas forcément judicieux de leur appliquer les mêmes règles de mise en concurrence².

1.1 - DISTINCTION ENTRE MARCHÉS DE NATURES DIFFÉRENTES

Comme le savent les professionnels de la commande publique, et comme l'écrivent régulièrement les commentateurs de ladite commande, tous les marchés ne sont pas de même nature.

Dans un article très détaillé de la revue "Contrats publics"³, il a été démontré qu'on devait distinguer au moins trois types de "produits" pour lesquels les opérateurs économiques sont mis en concurrence.

- Des "produits" dont les qualités et performances peuvent être "appréciées" lors de la remise des offres (par exemple pour la fourniture de matériels déjà testés). Cela ne signifie pas que le seul critère prix serait alors justifié, car il n'y a jamais identité parfaite entre les produits ; de plus, d'autres aspects de la demande du pouvoir adjudicateur peuvent permettre de rechercher "l'offre économiquement la plus avantageuse" (délai de fourniture, service après-vente, etc).

- Des "produits" qui n'existent pas au moment de l'appel d'offres, mais qui présentent deux particularités essentielles : - ils peuvent être totalement décrits dans un cahier des charges préalable à la consultation, - il sera possible d'en contrôler l'exécution parfaitement conforme à ce cahier des charges.

Dans notre domaine du cadre de vie, le **marché de travaux** est l'exemple type de cette situation, dès lors que le pouvoir adjudicateur a fait le choix d'une maîtrise d'œuvre capable de faire un bon projet et d'en vérifier la bonne exécution par l'entreprise.

- Des "produits", - qui non seulement n'existent pas au moment du choix du titulaire du marché, - mais dont, en outre, on attend des qualités qu'il est, au moins pour l'essentiel, impossible à préciser (et donc à imposer par la suite) dans un cahier des charges selon des critères quantifiables objectivement⁴.

Dans notre domaine du cadre de vie, le **marché de maîtrise d'œuvre** est l'exemple type de cette situation.

Tout le monde comprend qu'au delà de la partie d'un programme imposée par des objectifs technico-économiques qui peuvent être précis, toutes les autres qualités espérées d'un futur ouvrage ne peuvent être décrites selon des marqueurs objectifs :

En effet, comment un maître d'ouvrage pourrait-il imposer objectivement :

- la valeur urbanistique d'un projet et son insertion harmonieuse dans son environnement ;

1) Une subvention d'État accordée à l'un des candidats, qui crée pourtant une inégalité flagrante entre ceux-ci, est une des justifications admises !

2) Hélas, cette sagesse remonte difficilement jusqu'aux hauts fonctionnaires de la Commission européenne, d'où des règles venues de Bruxelles, qui s'avèrent, dans certains cas, contreproductives de qualité.

3) Revue *Contrats publics*, n°136, page 48 "Rémunération de maîtrise d'œuvre et intérêt de la collectivité"

4) Pour la commande publique, quelques esprits irréfléchis croient que l'arrêté du 21 décembre 1993 impose toutes les qualités de la future mission et de l'ouvrage à venir, alors que cet arrêté n'est qu'un catalogue des prestations à accomplir.



- les valeurs culturelle, esthétique, patrimoniale, voire symbolique des bâtiments ;
- la fonctionnalité et l'ergonomie des lieux d'activité, voire leur flexibilité ;
- l'impact social positif si le bâtiment est réussi ;
- la sécurité et l'aisance dans toutes les opérations d'exploitation, maintenance, réparations ;
- l'optimisation environnementale, aussi bien pour la construction que pendant toute la vie de l'ouvrage ;
- sans oublier le "prix" que l'on doit attacher à la satisfaction des personnes qui auront à connaître l'ouvrage (pour y habiter, y travailler ou y être reçues, ou seulement parce qu'il fait partie de leur environnement) ;
- sans oublier également que la productivité des personnes dépend étroitement du cadre dans lequel elles exercent leurs activités : les gains de productivité possibles dans un bâtiment réussi dépassent de cent coudées la seule valeur des honoraires de maîtrise d'œuvre (lésiner sur ces derniers au détriment de l'optimisation des qualités et valeurs d'un ouvrage est bien un non sens économique).

En conclusion sur ce type de marché qui porte sur une création à venir⁵, sans que toutes les qualités attendues de celle-ci ne puissent être imposées objectivement, les procédures standards de mise en concurrence ne sont pas les bons outils pour obtenir à terme le meilleur projet possible.

1.2 - SPÉCIFICITÉ SUPPLÉMENTAIRE DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Les maîtres d'ouvrage vraiment professionnels savent que la conception d'un projet ne se réduit pas à quelques séries de calculs exécutés par des machines qu'il suffirait de programmer et d'alimenter en données.

L'optimisation de l'ensemble des qualités souhaitables du futur ouvrage, telles qu'elles viennent d'être évoquées sommairement, ne peut être que le fruit :

- d'un travail créatif poursuivi tout au long de la conception (de l'esquisse jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, voire pendant la construction),
- de recherches itératives nécessitant constamment la hiérarchisation des contraintes d'un programme, des arbitrages successifs entre des objectifs non automatiquement compatibles et parfois contradictoires,

- de choix innombrables entre des procédés, des matériels et des matériaux, dont il existe une quasi infinité de manières de les assembler,
- de validations régulières pouvant entraîner des corrections,
- et en permanence, d'une capacité de synthèse architecturale⁶ par l'auteur principal du projet.

Il apparaît alors que les facteurs majeurs de la réussite d'un projet dépendent de l'ampleur du temps consacré à ces prestations et de la compétence et des qualifications des acteurs affectés à leur exécution.

Si le lecteur a bien compris que les qualités d'un ouvrage ne peuvent pas toutes être imposées par des marqueurs objectifs (voir le § 1.1), les marchés de maîtrise d'œuvre seraient ainsi ceux pour lesquels les moyens alloués par le pouvoir adjudicateur (le prix du marché) conditionneraient le plus directement les qualités finales du projet et donc de l'ouvrage construit, ... pour des décennies.

Il est évident que les avantages d'un ouvrage bien étudié sous tous ses aspects, en termes culturels, sociaux, urbanistiques, environnementaux, esthétiques, fonctionnels, techniques et économiques (coût de l'ouvrage, coûts d'exploitation et de maintenance, productivité des activités) **peuvent être considérables et sont donc totalement disproportionnés avec l'économie initiale dérisoire résultant d'un coût réduit de la maîtrise d'œuvre**⁷.

On comprend alors l'impérieuse nécessité d'éliminer les offres anormalement basses pour les marchés de maîtrise d'œuvre.

2 - IL FAUT ÉCARTER TOUTES LES OFFRES ANORMALEMENT BASSES

2.1 - LES MARCHÉS AUTRES QUE CEUX DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Quand un pouvoir adjudicateur a mis en concurrence des industriels pour la fourniture de **produits sur catalogue**, il n'a pas à craindre une moindre qualité du produit, même si le prix en est très bas : il peut tout au plus craindre la disparition du fournisseur avant la totale exécution du marché.

Il n'en faut pas moins écarter les offres anormalement basses, pour diverses raisons, dont par exemple quand le marché comprend un service après-vente, ou pour sanctionner le dumping pratiqué par des opérateurs pour éliminer d'un marché, des concurrents moins puissants financièrement, etc.

Pour les marchés de construction, une offre anormalement basse peut conduire l'entreprise à tenter de bâcler les travaux ; toutefois, si le maître d'ouvrage a pris soin de confier une mission complète à un maître d'œuvre compétent, le risque de mauvaise exécution est largement réduit, mais pas celui de défaillance de l'entreprise si on exige d'elle des travaux qu'elle n'a pas les moyens d'exécuter correctement : tentative de substitution de produits, litiges multiples en cours d'exécution, retards, pénalités, défaillance finale.

⁵ Quand il y a eu un concours d'architecture avant désignation du maître d'œuvre, un premier pas a été franchi dans l'appréciation des qualités possibles du futur projet ; néanmoins, chaque étape qui suivra participera encore à la définition de ces qualités, dont l'optimisation dépendra du temps donné au maître d'œuvre pour les développer.

⁶ Cette expression de "synthèse architecturale" est un objectif fort cité par l'art. 7 de la loi MOP.

⁷ On ne répétera jamais assez que, selon un découpage, certes simplifié, des coûts d'un ouvrage (montage 3 %, maîtrise d'œuvre 2 %, construction 20 %, exploitation et maintenance 75 %), ce sont les premiers 2 % qui déterminent pour une large part les coûts suivants, soit 95 %. Si augmenter de 50 % les 2 % permet de réduire de 5 % les 95 % et d'accroître le bien-être des personnes et la productivité des activités, l'avantage pour la collectivité est colossal.

C'est bien pour éviter cet engrenage funeste qu'il est nécessaire de détecter les offres potentiellement trop basses et d'écarter celles qui le sont vraiment.

En outre, ne pas le faire pénalise les autres entreprises qui ont présenté des offres d'un niveau correct !

2.2 - CAS DES MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Contrairement aux marchés de travaux dont les constituants sont relativement "évaluables", il n'existe que peu de repères pour détecter des offres anormalement basses des marchés de maîtrise d'œuvre.

Pour chaque étape (ou sous-étape) de la conception, la plupart des questions restent sans réponse standard :

- Combien de spécialistes devront-ils accorder en permanence leurs travaux, en général sur la base des études successives de l'architecte et coordonnées par celui-ci ?
- Quels niveaux de compétence chacun d'eux doit-il avoir ?
- Combien de temps chacun d'eux devra-t-il consacrer ?
- Combien de reprises d'études seront-elles nécessaires pour "optimiser" les qualités du projet ?
- Comment prendre en compte l'ensemble des clauses contractuelles (spécifiques à chaque opération) qui ont presque toutes une incidence sur les coûts supportés par l'équipe de maîtrise d'œuvre, notamment son mandataire ?
- Comment, en particulier, déterminer la valeur de couverture de certains risques quand ils sont partagés (souvent très inégalement) entre le maître d'ouvrage et sa maîtrise d'œuvre ?

Dans ces conditions, le maître d'ouvrage peut apparaître bien démuni pour détecter des offres anormalement basses et les éliminer.

Pourtant, la plupart des maîtres d'ouvrage expérimentés⁸ n'ont pas attendu de lire le présent article pour être convaincus que l'intérêt de leur collectivité était de conclure les marchés de maîtrise d'œuvre à leur bon niveau, et donc d'éliminer les OAB.



⁸ Hélas, nous ne rendrons pas raisonnables les techniciens à courte vue qui s'obstinent à croire que l'intérêt de leur collectivité est de conclure le marché de maîtrise d'œuvre le moins cher possible.

La jurisprudence sur cette question des OAB est "timide".

Pendant des années, les tribunaux se sont contentés de vérifier que les pouvoirs adjudicateurs avaient bien sollicité les explications des candidats qui avaient présenté des offres potentiellement trop basses, mais ils hésitent à dire si tel ou tel prix est suffisant ou non : ils renvoient logiquement cette appréciation au maître d'ouvrage, censé connaître la matière des marchés qu'il met en concurrence.

Les tribunaux acceptent néanmoins d'examiner la pertinence des repères proposés pour déceler des OAB : ils admettent que les pouvoirs adjudicateurs puissent s'appuyer sur les éléments suivants :

- l'estimation initiale du pouvoir adjudicateur,
- les moyennes nationales du prix de certains marchés,
- les tarifs éventuellement pratiqués sur d'autres marchés par les candidats eux-mêmes,
- les offres des autres candidats,
- et, pour les marchés de maîtrise d'œuvre, les indications du Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics.

Actuellement, on constate que les maîtres d'ouvrage sérieux (ceux qui sont conscients que la qualité des ouvrages dépend principalement du marché de maîtrise d'œuvre qu'ils passeront), à défaut d'avoir peur d'éliminer les OAB, cherchent les outils pour être irréprochables.

Il est donc important que tous les acteurs coopèrent pour faciliter la détection et l'élimination de ces OAB qui détériorent le tissu professionnel de la maîtrise d'œuvre et qui, les maîtres d'ouvrage commencent à le constater, font désormais obstacle à l'optimisation des qualités des ouvrages.

3 - AIDONS LES MAÎTRES D'OUVRAGE À ÉCARTER LES OAB

3.1 - CHOIX DE LA PROCÉDURE

Si les maîtres d'ouvrage veulent "bien faire", tout ce qui vient d'être écrit sur la spécificité de la maîtrise d'œuvre devrait les convaincre que l'appel d'offres est le plus mauvais moyen de désigner son maître d'œuvre, puisque pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, il est nécessaire de pouvoir comparer le rapport qualité/prix des offres.

Or, on démontre :

- que toute la mission est encore "à venir", et que les qualités attendues de celle-ci ne peuvent, ni être toutes décrites objectivement, ni, a fortiori, imposées pendant l'exécution,
- que le critère "prix", si on s'en tient au classement primaire mais habituel de la meilleure note au prix le plus bas, peut s'avérer aller contre les intérêts de la collectivité, puisque cela revient à faire exécuter la mission par le candidat qui consacrera le moins de temps à l'optimisation des qualités de l'ouvrage, peut-être avec les acteurs les moins qualifiés.

Si un maître d'ouvrage n'a pas d'autre moyen que l'appel d'offres, est-il permis de donner comme premier conseil de n'attribuer qu'un pourcentage très faible au prix : même si la nouvelle directive semble imposer que le prix ne soit pas absent, rien n'interdit d'en limiter l'impact à 10 % des critères de choix. Quant aux autres critères, tout en disant qu'une note méthodologique ne saurait apporter un éclairage suffisant sur la suite de la mission, il semble que cette note devrait être majoritairement axée sur les références démontrant la capacité de synthèse architecturale de l'auteur principal du projet (voir le § 1.2 ci-avant) et non sur le nombre des cotraitants dont l'excès alourdit et renchérit la coordination des études.

En conclusion, il faut constamment rappeler que les procédures les plus appropriées pour désigner une maîtrise d'œuvre sont d'abord le concours, et à défaut, la procédure négociée de l'art. 74 du CMP.

3.2 - LA QUALITÉ DES RAPPORTS ENTRE COCONTRACTANTS

En procédure classique d'un maître d'œuvre indépendant de l'entreprise, le premier cité est le partenaire privilégié du maître d'ouvrage (cf notamment la déontologie des architectes). Loyauté et équilibre des droits et obligations devraient donc être la règle : cherchons à progresser.

Entre autres respectueuses observations à l'endroit de certains maîtres d'ouvrage : comment peuvent-ils dénommer "esquisse", dont le contenu est pourtant calibré par les textes, des prestations qui ressortent des avant-projets, voire du projet ?

3.3 - À PROPOS DE L'ESTIMATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Malgré le climat de concurrence aiguë, la maîtrise d'ouvrage publique, consciente de ses responsabilités, n'a pas à s'excuser d'avoir fait une évaluation exacte du marché dans le cas où elle est contredite par des offres anormalement basses.

Ce ne sont pas les bradeurs qui font le juste prix des marchés !

Par conséquent, le premier outil dont les maîtres d'ouvrage doivent se doter s'ils ont la volonté d'écarter les offres d'un niveau insuffisant (qui entraîneront des surcoûts pendant toute la vie de l'ouvrage), c'est d'établir une estimation correcte de la valeur du futur marché de maîtrise d'œuvre.

Ils ne doivent pas se contenter d'extrapoler à partir d'opérations antérieures dont les marchés ont été conclus à des prix anormalement bas ; sinon, ils ne sortiront pas de la nasse des prix insuffisants, qui petit à petit, affaiblissent les capacités de création et d'innovation des maîtres d'œuvre et réduit leur faculté de faire progresser la qualité.

Les responsables doivent donc convaincre leurs équipes (ou leurs assistants extérieurs) qu'obtenir un prix bradé n'est pas une victoire, et que leur estimation à un bon niveau est la première arme pour éviter cette situation néfaste.

3.4 - À PROPOS DU GUIDE DU METT ET DE LA MIQCP

Le "Guide à l'intention des maîtres d'ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre" est le fruit d'une concertation engagée au cours du premier semestre 1994, à la demande des maîtres d'ouvrage publics inquiets de la disparition des barèmes de 1973.

Ce Guide a été publié en juin 1994 par le METT (Ministère de l'équipement, des transports et du tourisme) et la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques).

Vingt ans ont passé : le Guide est-il encore valable ?

Deux mouvements ont eu des effets divergents sur les prestations de maîtrise d'œuvre.

D'une part, l'évolution des outils de communication, de conception et de calcul. Elle donne aux maîtres d'œuvre une productivité nouvelle indéniable.

Mais ne nous y trompons pas : quand, il y a vingt ans, on demandait une perspective, on demande aujourd'hui de pouvoir tourner autour du bâtiment !

Quand on choisissait avec discernement les destinataires de tel ou tel courrier posté, on diffuse aujourd'hui tous azimuts des milliers de messages qui se télescopent ; mais gare au message auquel il fallait donner réponse et qu'on n'a pas vu passer !

Dans l'autre sens, personne ne nie l'extension continue des performances et garanties exigées des ouvrages et l'accroissement consécutif des responsabilités des maîtres d'œuvre. Quand autrefois, quelques traits sur les plans et quelques alinéas du cahier des charges suffisaient à décrire un mur, il faut aujourd'hui l'intervention de plusieurs spécialistes aux côtés de l'architecte et des pages de justificatifs et de calculs : stabilité (notamment sismique), étanchéité, isolation et inertie thermique, isolement phonique, tenue au feu (masse combustible, fumée toxique éventuelle), résistance aux agressions naturelles et autres, entretien et pérennité, etc.

Si l'on pouvait faire la balance entre les tâches et responsabilités ajoutées de façon continue depuis vingt ans et les gains de productivité dont profitent les professionnels⁹, le fléau irait certainement vers une nécessaire augmentation des moyens à attribuer aux maîtres d'œuvre, si l'on veut qu'ils restent performants.

On en déduit que des éléments chiffrés du Guide permettent encore aujourd'hui de déterminer des niveaux de rémunération raisonnables, et en tout cas, nullement surabondants.

3.5 - À PROPOS DES OFFRES DES AUTRES CANDIDATS

Les tribunaux admettent que pour évaluer le caractère insuffisant de certaines offres, le pouvoir adjudicateur puisse prendre en considération le niveau des autres offres.

Encore faut-il que les autres offres fournissent des repères intelligents pour apprécier si certains prix sont insuffisants.

C'est à cette occasion que les maîtres d'œuvre creusent leur propre tombe : sollicités pour répondre en vue d'une mission de maîtrise d'œuvre, une partie des professionnels, pressentant que le marché sera attribué sur un prix dérisoire, ne répond pas. Comment, dans cette situation, un maître d'ouvrage, conscient de son rôle, peut-il déceler des OAB si seuls les bradeurs ont fait une offre ?

Les maîtres d'œuvre doivent prendre conscience qu'ils ont un rôle à jouer, s'ils veulent aider leurs clients à éliminer les offres prédatrices.

Un maître d'ouvrage qui ne reçoit que 10 offres d'un montant insuffisant manque de moyen pour les écarter. On ne saurait lui en faire grief.

C'est donc faire preuve de "civisme professionnel" que de répondre à un juste niveau de rémunération, certes sans espoir de l'emporter, au moins pendant une certaine période. Bien sûr, cela a un coût, mais c'est l'un des seuls moyens permettant à un maître d'ouvrage de comparer des offres et d'en juger certaines potentiellement insuffisantes.

CONCLUSION

Si les trois marqueurs (l'estimation du maître d'ouvrage, le Guide, les autres offres) qui viennent d'être analysés sur la valeur normale des offres sont convergents, les maîtres d'ouvrage sont armés pour déceler et éliminer les OAB. Ils n'ont alors pas à craindre le recours d'un bradeur éliminé, car le "faisceau d'indices" évoqués ci-avant convaincra les tribunaux de la pertinence de leurs investigations. Dans l'intérêt de la qualité de notre patrimoine construit, espérons que les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre "vertueux" finiront par l'emporter. ▲

9 } BIM ou pas BIM, c'est encore l'homme qui crée, qui imagine et qui choisit.

→→→ **GILBERT RAMUS**
architecte, membre de la commission
juridique de l'Unfsa



LE CESE RACONTÉ DE L'INTÉRIEUR

Un seul architecte siège au CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental), et nous sommes très fiers que ce soit Dominique Riquier Sauvage, présidente d'Honneur de l'Unfsa, qui nous y représente au titre de l'UNAPL.

La démocratie législative et politique est incarnée par l'Assemblée nationale et le Sénat, mais comment représenter les acteurs économiques et sociaux dans la société? La III^e République voit une évolution avec les lois de 1884 et 1901 sur le syndicalisme et les associations. Les revendications sociales se renforcent et après la première guerre mondiale, l'idée de créer un conseil économique est de plus en plus largement débattue.

La création officielle intervient en 1925, avec différents noms qui se succèdent suivant l'évolution de la société: le conseil national économique (1925-1940), Conseil économique (1946-1959), le Conseil économique et social (1960-2008), pour devenir le CESE en 2008, permettant l'entrée au Palais Iéna des représentants de la protection de la nature et de l'environnement, des jeunes et des étudiants.

Le CESE est donc la troisième assemblée de la République constituée de toutes les forces vives de la Nation réparties en trois pôles:

- 140 membres au titre de la vie économique et du dialogue social (employeurs / salariés),
- 60 membres au titre de la cohésion sociale et territoriale (économie mutualiste, coopératives...) et de la vie associative,
- 33 membres au titre de la protection de la nature et de l'environnement.

Soit au total, 233 conseillers, issus de 18 groupes de représentations.

Pour ma part, j'appartiens au groupe des professions libérales qui ne bénéficie que de quatre sièges (à répartir entre les professions du droit, les professions de santé et les professions dites techniques et du cadre de vie), alors que les professions libérales représentent 1 million 200 000 actifs dont 850 000 employeurs, soit 10 % de la valeur ajoutée produite en France. À titre de comparaison, on compte 20 représentants des exploitants et des activités agricoles, 14 représentants des associations de protection de l'environnement! J'ai été désignée par l'UNAPL où je représente l'Unfsa.

Le CESE a pour mission de conseiller le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat dans l'élaboration des lois et les décisions relatives aux politiques publiques.

Le CESE peut ainsi être saisi par le premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, mais les conseillers peuvent aussi s'auto-saisir sur des sujets qui leur semblent d'enjeux importants pour la société tant au niveau économique, social, qu'environnemental.

Le CESE est un lieu d'écoute, de dialogue, de respect entre tous les conseillers où les agriculteurs par exemple, parlent avec les écologistes d'algues vertes et de pesticides! C'est un lieu déconnecté des enjeux de pouvoir avec la volonté de s'extraire

de la myopie du court-termisme politique ou économique, pour réfléchir et accompagner les bouleversements en cours de notre société. C'est véritablement l'assemblée du temps long qui a vocation à être la chambre d'échos du débat citoyen. Les conseillers travaillent en section (27 à 29 membres par section): affaires sociales et santé, travail, économie et finances, éducation, activité économique, agriculture, environnement... où ils préparent les rapports et avis qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée plénière.

Pour ce qui me concerne, je participe aux travaux de la section "Aménagement Durable des Territoires" et de la section "Environnement".

La Section de l'aménagement du territoire a publié ces deux dernières années notamment, un rapport et un avis sur l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) dont le rapporteur était Marie-Noëlle Lienneman, un avis sur le logement des jeunes, un autre sur la transition énergétique dans les transports. Récemment un rapport et un avis ont été publiés sur les zones franches urbaines.

Nous préparons actuellement un avis sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement où les questions de logement et d'urbanisme seront bien entendu largement abordées. Quant aux travaux de la section "Environnement", le dernier avis, dont Allain Bougrain-Dubourg était l'un des rapporteurs, traitait de l'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique". Actuellement, la section travaille sur les "inégalités environnementales et sociales: identifier les urgences, créer des dynamiques" et sur "l'adaptation de la France au changement climatique mondial".

Tous ces sujets ne peuvent laisser indifférents les architectes que nous sommes. Je constate aussi que, même si notre fonction est souvent malmenée, notre capacité à concevoir, à composer les espaces de vie, notre sensibilité vis-à-vis de sujets qui touchent à la vie quotidienne des gens et notre indépendance font que notre éclairage et nos positions sont attendus par la société civile.

En plus des travaux propres au CESE, tous les ans, 200 colloques sont organisés au Palais d'Iéna. Depuis l'année dernière, le CESE accueille la conférence environnementale et la conférence sociale.

Les enjeux culturels font partie intégrante des sujets d'attention du CESE. Depuis 2011, il accueille des expositions d'art contemporain et des manifestations culturelles riches comme par exemple, l'exposition Perret qui vient de fermer ses portes et qui a accueilli 45 000 visiteurs en un peu plus de deux mois! ▲



TRANSMETTRE UNE AGENCE

LA SCP FRANÇOIS BROUSTAUT, L'HISTOIRE DE PLUSIEURS RÉUSSITES

À la suite de l'article paru dans le n°45 de *Passion Architecture* ("Comment monter son agence d'architecture"), Daniel Gillier et Bruno Maurice voudraient par leur témoignage dire comment, dans le cabinet SCP François Broustaut et associés, à Digne-les-Bains (04), le premier a gravi tous les échelons, tandis que le second, jeune diplômé, s'est épargné dix ans de galère, pour entrer très vite dans le cœur du métier.

Les 60 ans d'histoire de cette agence, où les dirigeants ont toujours été syndiqués, montrent l'intérêt qu'il y a à structurer une équipe pour pérenniser l'activité, capitaliser l'acquis des compétences, former nos jeunes confrères qui deviennent très rapidement aptes à prendre la direction des opérations. C'est le témoignage d'un ascenseur professionnel, pour un employé de longue date et pour le jeune diplômé.

L'agence est née il y a 60 ans par l'association de G. Carta et de G. Reinaut. Au milieu des années 60, Michel Chapoton a intégré l'équipe, puis l'a rapidement dirigée après que les fondateurs se soient réparti leur clientèle sur Aix-en-Provence et Marseille.

À la même époque, François Broustaut intègre l'équipe. Par Promoca, il accède au diplôme 3^{ème} degré et s'associe à M. Chapoton en 1982. Après le départ de ce dernier en 1998, la société devient la SELARL François Broustaut qui progresse alors jusqu'à employer 9 à 10 personnes. Le 1^{er} avril 2006, F. Broustaut s'associe à D. Gillier et B. Maurice. Daniel travaillait depuis 1974 au sein de l'agence et connaissait bien son fonctionnement et sa clientèle. Bruno, nouvellement diplômé de l'ENSA de LUMINY, y a apporté jeunesse et inventivité.

F. Broustaut leur vend 100 % des parts en 2008 avec une mission d'accompagnement financée par un emprunt sur sept ans. La valorisation a été définie par François. Daniel ne regrette aucunement son choix qui a amélioré l'intérêt du travail et son niveau de revenus. Bruno, jeune diplômé, s'est très vite retrouvé chef d'entreprise. Il estime avoir gagné entre 5 et 10 ans pour les acquis d'expérience et s'est rapidement situé au-dessus du revenu moyen des architectes.

Le chiffre d'affaires de l'agence a été tenu à niveau malgré la forte baisse d'activité du bâtiment de ces dernières années. 70 % des gros clients sont restés fidèles à la structure. 30 % de nouveaux clients sont venus équilibrer l'activité.

En complément de la cession des parts de la société, le rachat d'honoraires des opérations en cours a été financé sous forme d'emprunt par l'entreprise. L'investissement a été amorti sur cinq ans.

EN TRANSMETTANT SON ENTREPRISE D'ARCHITECTURE, L'EXERCICE PROFESSIONNEL DÉFIE LE TEMPS ET LE SAVOIR SE COMMUNIQUE.



Bruno Maurice (à gauche) et Daniel Gillier (à droite)

En transmettant son entreprise d'architecture, l'exercice professionnel défie le temps et le savoir se communique. C'est un exemple qui s'adresse aux anciens qui partent et aux jeunes qui arrivent. Il fortifie le renouvellement de la profession. Le savoir et l'expérience font partie intégrante de l'entreprise. On transmet mieux, on apprend plus vite : au bénéfice des architectes qui en sont les acteurs, au bénéfice de l'architecture qui s'en trouve valorisée. ▲

APPEL DES ARCHITECTES AUX CANDIDATS

ÉLECTIONS MUNICIPALES D'AIX-EN-PROVENCE

Les élections municipales sont l'occasion d'une nouvelle mobilisation des architectes et des urbanistes à Aix-en-Provence. L'association DEVENIR, forte de ses 80 adhérents et la ville (Atelier Urbain AIX 2040, conférences), a choisi de lancer un appel aux candidats aux élections municipales pour Aix 2020.

Ils ont ainsi élaboré une liste de huit actions essentielles dans le cadre du mandat du futur maire comprenant des propositions très précises à engager dans le temps, telles que la réalisation de transports en commun en site propre pour relier la ville à son pôle d'activité et la gare TGV, ou encore relier les quartiers Est et Ouest, et enfin la ville à Marseille dans un cadre métropolitain.

Ces propositions ont été soumises aux candidats avec l'invitation à venir présenter leur projet de ville. Le déroulement était précis : pour chaque candidat, lors d'une soirée individuelle à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, 45 minutes d'un grand oral pour développer son programme et 45 minutes pour répondre aux questions de la salle. Tous ont accepté l'invitation, à l'exception de la maire sortante (qui après avoir donné son accord a préféré se désister) et de la représentante du Front National qui "ne comprenait pas l'intérêt de l'exercice". Le grand oral de chacun a été filmé et les vidéos sont accessibles sur le site de l'association (associationdevenir.org).

Ce cycle de rencontres avec les candidats aux élections municipales s'est clôturé par une réunion plénière le 18 février dernier avec les six candidats pour une synthèse générale et l'exposé de chacun sur leur "rêve de ville pour Aix 2020". Un questionnaire leur a été également soumis, auquel chacun a pu faire sa réponse écrite.

Non seulement les candidats ont joué le jeu de l'exercice, mais ils ont tous apprécié la sollicitation sur le thème de la ville de demain qui les a obligés à pousser la réflexion sur le sujet. Le public a lui aussi répondu présent avec des amphes très largement remplis (150 à 250 personnes en moyenne) et une plénière qui a refusé du monde. Le presse a rapporté largement l'événement à chaque soirée, notamment avec une pleine page dans son édition de *La Provence*.

L'association a défendu sa neutralité politique, ne prenant position pour aucun candidat, mais en défendant un projet de ville dont elle a élaboré avec conviction l'argumentaire depuis cinq ans.

Les architectes et urbanistes ne s'arrêteront certainement pas là et prendront part, quel que soit le résultat de l'élection, au débat suivant l'élection. Ils ont déjà maintes fois défendu l'idée de la mise en place d'un **Atelier d'urbanisme, d'architecture et du paysage**, composé par tiers d'élus, d'habitants et de professionnels, où pourront être exposées, initiées, débattues toutes les propositions pour le développement durable de la ville. À l'aube de la métropole Aix Marseille Provence, l'enjeu est grand et les architectes et urbanistes s'y sont préparés et ont "briefé" pour cela les candidats aux élections municipales.

C'est un vrai changement de méthode que réclament les architectes et urbanistes aixois ; l'élaboration d'un véritable projet de ville à l'échelle de la commune prenant en compte sa position dans la communauté d'agglomération et dans la future métropole. C'est l'arrêt d'un système d'opportunités foncières au coup par coup, c'est la prise en considération d'un diagnostic complet sur l'ensemble du territoire. Il faut effectivement revenir sur cette conception de la ville qui s'étale, dans une planification monofonctionnelle, laissant la part belle à la voiture, sans une politique volontariste sur les transports. C'est surtout reprendre l'initiative sur la place de l'homme dans la cité, sur le plaisir de vivre ensemble en ville, pour retrouver des projets ambitieux, novateur, bâtir ainsi le patrimoine architectural et urbanistique du 21^{ème} siècle.

À nos yeux, cette façon d'impliquer nos savoirs dans le débat électoral à travers un large collectif de professionnels architectes et urbanistes, est assurément une nouvelle façon de raviver le débat démocratique, et de reconstituer ainsi la politique sur des bases plus fondamentales que la seule gesticulation des egos. Même si notre modestie doit en souffrir un peu, puissent les architectes être à l'origine demain de cette renaissance démocratique dans toutes nos communes à travers le débat sur le "Devenir" justement de leur ville. ▲

→→→ **JACQUES FRADIN**
architecte, président de l'Association "Devenir"



VIE SYNDICALE
CONGRÈS DE L'UNSF 2014

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

23, 24 ET 25 OCTOBRE À SAINT-ÉTIENNE
Saint-Étienne accueillera les 23, 24 et 25 octobre, le congrès national des architectes. Cet événement constitue un moment fort de l'année pour l'Unsf. Le congrès est la seule manifestation annuelle qui permet la rencontre des architectes, industriels, élus et collectivités locales, et plus généralement de tous les acteurs de l'acte de bâtir.

Soutenu par le travail de terrain de la CSAL (Chambre Syndicale des Architectes de la Loire), ce 45^e congrès s'inscrit dans la lignée du congrès de Paris 2013, avec une volonté réaffirmée d'ouverture, et de dialogue.

Il sera aussi l'occasion de faire la place belle aux jeunes architectes et aux étudiants, avec un Forum des jeunes architectes, un espace "étudiants" dédié, et la présence d'associations d'étudiants. À ce titre, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne sera un partenaire privilégié de ces journées.

Ce congrès sera aussi l'occasion de découvrir une ville en pleine mutation urbaine. Première ville française désignée ville créative UNESCO de design, sept architectes internationalement reconnus ont apporté leur signature à des réalisations majeures: Finn Geipel & Giulia Andi (Cité du design), Sir Norman Foster (Zénith), Rudy Ricciotti (Maison de l'Emploi), Manuelle Gautrand (Cité administrative Gruner), Architecture Studio (Green Park tertiaire de Métrotech et le siège social du groupe Casino), Fumihiko Maki (les immeubles quartier Gare de Châteaureux).

Saint-Étienne et sa région, c'est aussi :

- la 2^{ème} agglomération de la région Rhône-Alpes.
- la 6^{ème} communauté d'agglomération française. Avec ses 400 000 habitants.
- Firminy Vert, le n°1 des sites dessinés par l'architecte Le Corbusier.
- plus de 140 000 visiteurs à la Biennale Internationale Design Saint-Étienne 2013.
- 2^{ème} métropole française où il fait bon vivre (classement l'Express 2012).
- Plus de 20 000 entreprises, dont 50 leaders internationaux (Casino, SNF Floerger, Clextral, HEF, Thalès Angénieux, Focal, Sigvaris, Thuasnes, Groupe Zannier, Groupe Desjoyaux, Chocolat Weiss...).

Saint-Étienne Métropole, partenaire de ce congrès, met ses compétences au profit du développement économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, et de l'aménagement durable du territoire de l'agglomération.

Ce congrès sera également le lieu d'échanges où tables rondes et conférences vont se succéder pour poser les problématiques de la profession et y répondre. Sujets politiques, synthèses techniques, échanges et retours d'expérience, thèmes syndicaux et sujets sociétaux... Les débats seront animés par des experts pluridisciplinaires hautement qualifiés.



Le congrès des architectes, c'est encore: "Imaginer pour bâtir l'Avenir". Avec la remise des trophées du Prix du projet citoyen, c'est le travail des acteurs d'un parcours exemplaire de concertation entre maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et maîtrise d'usage qui sera mis en lumière.

Le congrès national des architectes organisé par l'Unsf est également une vitrine des savoir-faire du bâtiment. Le Club Prescrire, entité créée en 1988 à l'initiative de l'Unsf, permettra à une vingtaine de grandes sociétés de présenter leurs toutes dernières innovations. En préambule du congrès, le Club Prescrire et la CSAL organiseront le 20 mai prochain un "Entretien de la Prescription", visite guidée et commentée d'un chantier emblématique de la ville de Saint-Étienne: la transformation et extension du stade Geoffroy Guichard (architecte: Chaix et Morel).

Un village régional permettra à des partenaires techniques et institutionnels de Rhône-Alpes de donner une couleur "locale" à ce congrès; et de mettre en avant les compétences propres développées par les acteurs du cadre de bâtir de la région.

À n'en pas douter, tous les ingrédients sont réunis pour faire de ce 45^e congrès des architectes, un moment qui marquera avec force l'action syndicale de l'Unsf, dont les travaux profitent à tous. Rappelons que ce congrès est ouvert à tous les architectes et à tous les acteurs de l'acte de bâtir. Ce sera un moment de convivialité et d'échange fédérateur unique et à ne pas manquer... ▲

→→→ **JEAN-FRANÇOIS BONNARD**
président de la CSAL





**plus d'Architecte ?
+ D'ARCHITECTES !**

A l'occasion de son
45^{ème} Congrès, l'Unifa
vous donne rendez-vous
à Saint-Etienne,
les 23, 24, 25 Octobre 2014

suivez toutes les infos sur
www.congresdesarchis.com

UNION NATIONALE
DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES
29, Bld Raspail 75007 Paris - Tél. : 01 45 44 58 45



**PARTICIPEZ AU PRIX
DU PROJET CITOYEN 2014 !**

Créé en 2001, à l'initiative de l'Unifa et placé sous le haut parrainage du ministre de la Culture, le Prix du projet citoyen distingue une démarche concertée, exemplaire, mise au service des projets d'architecte, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

QUI PEUT PARTICIPER ?

Une équipe réunissant :

- Le maître d'ouvrage : collectivité, bailleur...
- Le maître d'usage : utilisateur, habitant...
- Le maître d'œuvre : représenté par l'architecte avec l'appui éventuel de paysagiste, urbaniste, scénographe.

INSCRIPTION

1^{ère} étape : Complétez et retournez le bulletin d'inscription téléchargeable sur :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

2^{ème} étape : Envoyez votre dossier de candidature pour le **22 septembre 2014** (4 fiches à remplir + tous documents attestant de la qualité de la concertation réalisée).

Les fiches sont téléchargeables sur le site de l'Unifa :

<http://syndicat-architectes.fr/prix-du-projet-citoyen/>

L'ensemble des documents sera transmis sous une forme "papier" et une copie sur CD sera également à joindre.

Dossier à retourner à :

Unifa
Prix du Projet Citoyen
29 Boulevard Raspail
75007 Paris

RÉSULTATS

La proclamation des résultats et la remise du prix auront lieu lors de notre congrès à Saint-Étienne, les 23, 24 et 25 octobre 2014.

ÉDITO Le BIM

L'UNSA ET LE CLUB PRESCRIRE SONT HEUREUX DE VOUS FAIRE PART DE LA NAISSANCE DU "BIM PRESCRIRE", LE CLUB DE LA MAQUETTE NUMÉRIQUE RENSEIGNÉE



LIONEL BLANCARD DE LÉRY, PRÉSIDENT DU CLUB PRESCRIRE

Ce Club a pour objet :

- la création d'un réseau national d'architectes, d'industriels et d'autres professionnels et de collectivités locales qui confrontent leurs besoins et leurs savoir-faire ;
- l'organisation de réunions d'information et de réflexion sur l'évolution des techniques, des produits et leur mise en œuvre ;
- la publication de tous documents graphiques, audiovisuels ou informatiques et, en particulier, la participation à l'élaboration d'une bibliothèque intelligente à l'usage des architectes.

Concrètement, nous demandons à nos amis industriels d'une part, d'œuvrer à la réalisation de "bibliothèque intelligente" (dessins + textes) sous tous formats accessibles à toute la maîtrise d'œuvre (DWG, PDF,...) et exploitables dans tous les produits. La collaboration entre les différents acteurs est presque sans limite, mais doit être organisée. À ce sujet, plusieurs organismes se sont emparés du BIM : le ministère du Logement, le plan bâtiment durable, le CSTB, Qualitel...

Ce virage peut être assimilé à la fin du "Rotring". Notre profession ne doit pas redouter ce nouvel outil (car ce n'est qu'un outil), mais au contraire doit être moteur et affirmer sa présence. L'Unsa, consciente des difficultés financières de notre profession, œuvre pour un accès pour tous à la maquette numérique et se bat pour que nos maîtres d'ouvrage reconnaissent la maquette numérique comme une prestation supplémentaire qui doit bien évidemment être rémunérée dans un rapport gagnant/gagnant au regard des gains qualitatifs qu'engendre cette prestation. L'Unsa et BIM Prescrire proposeront en 2014 d'animer des forums autour du BIM et notamment le 9 avril à Montpellier et le 10 avril 2014 au salon INNOVATIVE BUILDING.

Venez nombreux !

Les Entretiens de la Prescription



← ENSEMBLE IMMOBILIER GALLIENICE À NICE (06)
15 AVRIL 2014
→ Maîtrise d'ouvrage : Bouygues Immobilier
→ Architectes : Jean-Paul Gomis Architecte mandataire - Comte & Vollenweider Architectes associés



← ENSEMBLE IMMOBILIER GALLIENICE À NICE (06)
15 AVRIL 2014
→ Maîtrise d'ouvrage : Bouygues Immobilier
→ Architectes : Jean-Paul Gomis Architecte mandataire - Comte & Vollenweider Architectes associés

PROGRAMME ET INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DU CLUB PRESCRIRE, RUBRIQUE "CALENDRIER"

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 20 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles et institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

Contacts
Thomas Leccia, Chargé de projets
Ruth Mnamani, Responsable Administrative
29 bd Raspail, 75007 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05
clubprescrire@clubprescrire.com

BASF
The Chemical Company

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...

→ **HENRIK MEYER-HOFFMANN**
E-mail: henrik.meyer-hoffmann@basf.com
Tél.: 01 49 64 52 61
Site Internet: www.construction.basf.com

Fermacell

FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.

→ **JULIEN LEPEPES**
E-mail: julien.lepepes@xella.com
Port.: 06 45 28 33 21
Site Internet: www.fermacell.fr

FIANDRE
SOLUTIONS CÉRAMIQUES

GRÈS CÉRAME PLEINE MASSE, INNOVANTE, PRODUITS D'EXCELLENCE, TECHNOLOGIE AVANCÉE, MATÉRIAUX ÉCOACTIFS

→ **MARC MARIONI**
E-mail: mmarioni@granitifandre.it
Port.: 06 72 77 53 31
Site: www.granitifandre.biz

GEZE

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

→ **BRUNO MONCELET**
E-mail: b.moncelet@geze.fr
Tél.: 01 60 62 60 96
Site Internet: www.geze.fr

VEDA FRANCE

CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS: DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.

→ **NADEGE IRLE**
Tél.: 01 48 61 70 80
E-mail: contact@vedafrance.com
Site: www.vedafrance.com

LAFARGE
Les matériaux au service de la construction

CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMEABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL

→ **ALAIN BIRAULT**
E-mail: alain.biraault@lafarge.com
Port.: 06 03 58 41 24

MANTION
www.mantion.com

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE

→ **STELLA NANECOU**
E-mail: s.nanecou@mantion.com
Tél.: 03 81 50 56 77
Site Internet: www.mantion.com
www.la-porte-en-verre.com

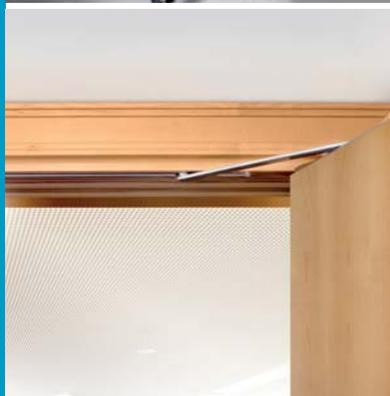
MINCO
Fabrication et l'assemblage

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU

→ **ISABELLE BONNET**
E-mail: isabelle.bonnet@minco.fr
Tél.: 02 40 33 56 56
Site Internet: www.minco.fr



HENRIK MEYER-HOFFMANN
ARCHITECTE
E-mail: henrik.meyer-hoffmann@basf.com



BRUNO MONCELET
DIRECTEUR RELATIONS EXTERIEURES
ARCHITECTES ET GRANDS COMPTES
E-mail: b.moncelet@geze.com
Port.: 06 77 02 57 90

LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRELAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...



LA MOUSSE D'ABSORPTION ACOUSTIQUE BASOTECT®

Basotect® est une mousse de mélamine souple et légère destinée à diverses applications d'insonorisation des espaces. Grâce à sa très bonne absorption phonique, elle améliore l'acoustique dans les bâtiments résidentiels comme à l'intérieur des équipements publics, tels que restaurants, cinémas, théâtres, etc...

Dans ses diverses formes et applications, **Basotect®** offre aux architectes, décorateurs et maîtres d'ouvrages une alliance intéressante de propriétés physiques et esthétiques.

Revêtu ou non, découpé en panneaux ou en toute autre forme, rapide à installer et facilement repositionnable, **Basotect®** est la solution écologique et M1 qui permet de disposer d'éléments spatiaux esthétiques, tout en améliorant efficacement l'acoustique des lieux, dans du neuf comme dans la rénovation.

- 1 Cafétéria BASF, Levallois-Perret: **Basotect®** dans des panneaux (Texaa®) et cloisons bois ajourées
- 2 Hotel Barceló Raval à Barcelone: **Basotect®** prend la forme de cônes suspendus

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ



ECturn INSIDE MÉCANISME "INVISIBLE" POUR PORTES INTÉRIEURES BATTANTES

ECturn Inside ouvre et ferme automatiquement les portes intérieures battantes en bois ou en métal. Une automatisation innovante s'ajoute en plus de tous les avantages de la gamme ECturn: mécanisme silencieux, inversement automatique dès détection d'un obstacle, vitesse de fermeture réduite...

L'entraînement et l'unité de commande ne sont pas visibles puisqu'ils peuvent être **intégrés** soit dans le vantail (55 mm d'épaisseur min.) soit dans le cadre de la porte.

Les portes peuvent être commandées avec **tous les éléments de commande** standard (boutons-poussoirs, télécommandes hyperfréquences, détecteurs de mouvement, etc...) et adaptées **aux besoins de chaque utilisateur** (portes légères à fréquence de passage modérée; bureaux ou salles de conférences avec des équipements haut-de-gamme; hôpitaux, EHPAD ou maisons de retraite pour un confort élevé, et dans des habitations privées modernes).

Ce nouvel entraînement répond parfaitement aux exigences liées à l'accessibilité et du "design universel".



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE

LES NOUVELLES SOLUTIONS DE VITRAGE PROMAT

PROMAT® SYSTEMGLAS F1, CLOISON VITRÉE INNOVANTE ET RÉSISTANTE AU FEU (EI 30 ET EI 60)

Parce que le verre est une matière noble très prisée par les architectes pour ses qualités esthétiques, Promat enrichit sa gamme de cloisons vitrées intérieures résistantes au feu avec Promat® SYSTEMGLAS F1¹.

Issues d'une technologie innovante de verres trempés sécuritaires (couche de gel insérée à l'intérieur), ces cloisons assurent une parfaite isolation thermique ainsi qu'une insensibilité à l'humidité et aux rayonnements U.V. Posées verticalement bord à bord, sans montants intermédiaires, elles sauront séduire par leur luminosité et leur transparence sur des hauteurs vitrées hors tout ; allant jusqu'à 3,60 m.

Conformes aux normes européennes, les systèmes Promat® SYSTEMGLAS F1 ont été validés par P.-V. européens (degrés de résistance au feu EI 30 et EI 60) permettant ainsi de lier la performance à l'esthétique.

1) Gamme PROMAGLAS F1 (vitrage intégré dans châssis bois) également disponible.

1-2 Promat® SYSTEMGLAS F1 dans un centre commercial (GmBH)



SAMUEL ESKENAZI
PRESCRIPTEUR ÎLE-DE-FRANCE
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Tél. : 06 45 20 35 83

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

GAMME COUPE FEU/PARE-FLAMMES EN ALUMINIUM SCHÜCO

1^{er} concepteur gammiste à avoir obtenu des classements au feu pour ses gammes Aluminium, Schüco innove depuis plus de 25 ans pour la sécurité. L'entreprise propose une offre complète de produits conformes aux normes les plus exigeantes du marché. Fenêtres, portes, cloisons, cloisons bord à bord, façades, verrières, les séries Schüco ont des classements au feu EI30, EI60, E/EW30, E/EW60, pour des performances coupe feu et pare-flammes 30 et 60 minutes.

Avantage incontesté de l'aluminium, il vous permet d'allier protection incendie et esthétique en conservant la cohérence architecturale totale avec le reste de l'ouvrage.

Les solutions Aluminium Schüco coupe-feu et pare-flammes : Fenêtre AWS 60 FR 30, porte et cloisons coupe-feu ADS 80 FR 30/60, porte et cloisons pare-flammes ADS 65.NI FR 30, Façade FW 50+ FR60/30 et Façade FW 60+ FR30.

1 Test de résistance au feu de la porte Schüco ADS 80 FR 60

2 Schüco porte pare-flammes ADS 65.NI FR 30



RÉGIS MOTTE
CHARGÉ DE PRESCRIPTION
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58

nora
All About Flooring. All About You.

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
→ REMI DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 33 14 53
Site Internet : www.nora.com/fr



ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE
→ SAMUEL ESKENAZI
E-mail : s.eskenazi@promat.fr
Port. : 06 45 20 35 83
Site Internet : www.promat.fr

SAINT-GOBAIN GLASS

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIÈRES DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT
→ BRUNO CARREL
E-mail : bruno.carrel-billiard@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 92 34 94 / N° Indigo : 0 820 810 820
Site Internet : www.saint-gobain-glass.com

SOPREMA

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHEITÉ DEPUIS 1908
→ THIERRY SONET
E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 79 66
Site Internet : www.soprema.fr

Schlüter Systems

FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉMOLÉRISEMENT, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHEITÉ ET DE DRAINAGE
→ CHRISTOPHE BARRUEZO
E-mail : christophe_barruezo@schluter-systems.fr
Tél. : 06 74 90 34 49

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION
→ RÉGIS MOTTE
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58
Site Internet : www.schueco.com

Siplast

ÉTANCHEITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE
→ ERIC LAINE
E-mail : frele@icopal.com
Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33
Site Internet : www.siplast.fr

TECHNAC

MENUISERIES ALUMINIUM : FENÊTRES, BAIES COULISSANTES, PORTES, PORTAIL, GARDE-CORPS
→ THIERRY GOUX
E-mail : thierry.goux@hydro.com
Port. : 06 27 58 07 89

TERREAL
 FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF
 → PHILIPPE ANTOLIN
 Port. : 06 07 02 41 75
 Email : philippe.antonin@terreal.com
 Site : www.terreal.com

Volets THIEBAUT
 CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM
 → MURIELLE LANGLAIS
 E-mail : murielle.langlais@menuiserie-thiebaut.fr
 Port. : 07 86 26 31 30
 Site Internet : www.volets-thiebaut.com

weber
 ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS
 → JEAN-CLAUDE GIRAUD
 Tél. : 01 45 13 45 13
 Port. : 06 07 66 13 50
 E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com
 Site Internet : www.weber.fr

always around you **zehnder**
 FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR
 E-mail : pzehnder@zehnder.fr
 Tél. : 0810 00 71 70
 Site Internet : www.zehnder.fr

FABRICANT DE SOLUTIONS DE CHAUFFAGE, RAFFRAÎCHISSEMENT, VENTILATION ET PURIFICATION D'AIR



DES SOLUTIONS ZEHNDER INVISIBLES

POUR CHAUFFER, RAFFRAÎCHIR ET VENTILER



Aujourd'hui, les habitants des pays développés vivent plus de 70 % de leur temps entre 4 murs : c'est pourquoi l'amélioration du confort intérieur, la protection de la santé par un air de qualité et l'efficacité énergétique des bâtiments sont des enjeux majeurs. Les solutions d'ambiances intérieures confortables, saines et économes en énergie, conçues, produites et distribuées par le groupe Zehnder, se déclinent en offres complètes de ventilation, chauffage et rafraîchissement.

Les systèmes de plafonds chauffant et rafraîchissant et la VMC double flux de Zehnder sont des solutions ingénieuses et totalement intégrées (invisibles) dans l'habitat. L'esthétique de la pièce est conservée et le confort optimisé. De plus, Zehnder accompagne ses clients dans toutes les phases : étude, conception, pose, mise en service...

E-mail : pzehnder@zehnder.fr
 Tél. : 0810 00 71 70

Rejoignez la communauté des professionnels de l'architecture

Carnets / Discussions / Annuaire / Contenu documentaire / Maison individuelle



Découvrez MAFCOM en vidéo sur mafcom.com

BIM : LA MONTÉE EN PUISSANCE

Enjeu majeur et imminent pour l'ensemble des acteurs de la filière, le Building Information Modeling (BIM) fera l'objet d'un livret encarté dans un prochain numéro de *Passion Architecture*. Mais sans attendre, voici quelques retours d'expériences et informations pratiques.

■ BIM BAM BOUM



PAR THIERRY PARINAUD, ARCHITECTE, VICE-PRÉSIDENT DE MÉDIACONSTRUCT

AUJOURD'HUI, DE L'ADO DE 13 ANS À LA GRAND-MÈRE DE 93 ANS, TOUS UTILISENT SINON UN SMARTPHONE, AU MOINS UN MOBILE MULTIFONCTIONS. CHAQUE FAMILLE FRANÇAISE POSSÈDE UN ORDINATEUR ET SURFE SUR INTERNET, TWETTE RÉGULIÈREMENT ET S'EXHIBE SUR FACEBOOK POUR TROUVER DES AMIS PAR MILLIERS. ET EN 2013, PLUS DE HUIT MILLIONS DE TABLETTES SE SONT VENDUES DANS L'HEXAGONE.

LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT : LES FRANÇAIS SEMBLENT D'AILLEURS VIVRE NATURELLEMENT DANS L'ÈRE NUMÉRIQUE. L'ÉTAT A MÊME INSTAURÉ UN MINISTÈRE CHARGÉ DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE.

Qu'en est-il des architectes ? Pionniers dans les années 1980, ils sont certes tous équipés d'ordinateurs, de traceurs, de logiciels CAO... mais semblent réticents à l'évolution numérique : la révolution du BIM les inquiète plus qu'elle ne les séduit. Pourtant, ils ont tout à gagner à devenir le créateur et le pilote de la maquette numérique, pour mieux échanger et collaborer avec leurs partenaires et clients.

De grands débats agitent les confrères pour savoir si le verre est à moitié vide ou à moitié plein, si le standard international

“ L'AVENIR, C'EST MAINTENANT : LES ARCHITECTES DOIVENT SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE CE NOUVEAU FORMAT ISO, INTERNATIONAL, INTELLIGENT, INTEROPÉRABLE, INDÉPENDANT, CAR NON PROPRIÉTAIRE. ”

IFC fonctionne sans réserves, s'il faut contrôler l'utilisation ouverte de la maquette, si toutes les données du projet sont correctement reconnues et traduites, s'il fonctionne aussi bien en export qu'en import...

Les architectes préfèrent agiter de mauvaises raisons pour ne pas modifier leur méthodologie de travail et continuer à échanger de simples fichiers 2D (ligne, cercle, hachure, texte, ...) en format DXF ou DWG, comme ils le font depuis 30 ans déjà, soit une éternité dans le monde technologique actuel.

Or, le BIM (format IFC) permet de collaborer et de partager les informations le plus en amont des études, d'éviter les ressaisies et les erreurs, de décrire le bâtiment dans son ensemble avec tous ses composants, son organisation, ses relations géométriques, techniques, fonctionnelles, de visualiser et de détecter des conflits (par exemple entre les plans de structure et de fluides), de comparer et de varier les versions, d'enrichir le projet partagé par tous, tout au long du cycle de vie du bâtiment, d'optimiser les coûts, de réaliser une synthèse d'études, et enfin, d'être mieux rémunéré.

L'avenir, c'est maintenant : les architectes doivent saisir l'opportunité de ce nouveau format ISO, international, intelligent, interopérable, indépendant, car non propriétaire. Pour cela, la première étape est de changer de logiciels et d'acquérir un outil compatible avec le format IFC : All Plan, ArchiCad, Bentley Station, Revit, Rhinoceros. La seconde étape est de passer d'une ingénierie séquentielle à collaborative grâce au BIM. La troisième consiste à manager la maquette virtuelle et à redevenir le chef d'orchestre du projet ! ▲



SOURCE : AUTODESK - REVIT

■ UNE AGENCE PIONNIÈRE



**INTERVIEW DE JACQUES-LEVY-BENCHÉTON,
AGENCE BRUNET SAUNIER ARCHITECTURE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL BIM FRANCE**

PIONNIÈRE DANS LE BIM ET RECONNUE POUR SA COMPÉTENCE EN LA MATIÈRE, L'AGENCE BRUNET SAUNIER ARCHITECTURE, BELLE AGENCE FONDÉE EN 1980 PAR JÉRÔME BRUNET ET ÉRIC SAUNIER, EST SITUÉE DANS LE TROISIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS, AINSI QU'À BERN EN SUISSE. FORTE D'UNE ÉQUIPE D'ENVIRON 50 PERSONNES, ELLE INTERVIENT DANS DES CHAMPS D'ACTIVITÉ DIVERS ET PRESTIGIEUX : CULTURE, SANTÉ ET RECHERCHE, MAIS ÉGALEMENT ENSEIGNEMENT ET JUSTICE.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous intéresser au BIM ?

Nous avons commencé à nous intéresser et à utiliser le BIM et la maquette numérique en 2005. Deux raisons nous ont motivées. Premièrement, nous commençons à développer une nouvelle architecture hospitalière avec une typologie que nous avons appelé "Le Monospace", cette architecture ayant pour but de rendre lisibles et clairs les programmes hospitaliers complexes. "Le Monospace", du fait de ses caractéristiques de modularité, de flexibilité et d'extensibilité, apporte une réponse évidente à ce problème.

Nous devons donc adapter nos outils de conception à cette nouvelle architecture. Le BIM et la maquette numérique apportent des solutions particulièrement efficaces à ces contraintes.

La deuxième raison étant que l'agence était invitée à participer à des concours pour des projets de bâtiments hospitaliers de plus en plus grands avec des programmes de plus de 3 000 pièces.

Nous recherchions donc également un outil pouvant gérer une base de données importante. D'une part, pour la gestion des surfaces de ces locaux, mais également d'autre part, pour la gestion de l'information liée à ces nombreux locaux.

Le BIM, comment ça marche ?

L'implémentation d'une nouvelle technologie telle que le BIM et l'utilisation de la maquette numérique dans une agence d'architecture est une petite révolution.

Il ne s'agit pas d'un simple nouveau logiciel, mais d'un véritable processus qui implique de nombreux changements dans l'organisation de l'étude du projet.

Le BIM est un processus global pour la réalisation d'un bâtiment et ce processus s'étale sur tout le cycle de vie du bâtiment.

On peut diviser ce processus en cinq étapes importantes.

La première, "la rétro-conception", est l'étape de la programmation du projet incluant les études d'urbanisme, la rédaction du programme ainsi que les relevés des géomètres, tant pour la modélisation du terrain que des bâtiments existants.

On pourrait imaginer la naissance de la maquette numérique dès cette première phase.

La deuxième étape, l'étape de "conception", est la phase qui fait intervenir l'équipe de maîtrise d'œuvre avec l'architecte et les différents bureaux d'études : structure, fluides, HQE etc... Aujourd'hui, c'est véritablement au cours de cette phase que la maquette numérique est réalisée par l'architecte essentiellement et de plus en plus partagée par les bureaux d'études.

La troisième, celle de "construction", associe l'entreprise ou les entreprises de construction à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Nous commençons à avoir quelques exemples de

collaboration sur la maquette numérique avec des entreprises de construction, qui sont, hélas, encore trop rares.

La quatrième étape, celle de "maintenance et d'exploitation" est essentielle dans l'utilisation de la maquette numérique. Les chiffres nous montrent que le coût global d'un bâtiment de type hospitalier sur une période de 30 ans se décompose de 25 % pour la "conception / construction" et de 75 % pour la "maintenance et d'exploitation". Il apparaît donc évident que grâce à l'utilisation d'une base de données exploitable par les logiciels de gestion de patrimoine, des économies substantielles peuvent être réalisées lors de cette étape.

La dernière étape, celle de la "déconstruction", est également concernée par l'exploitation des données de la maquette numérique.

En conclusion, qu'est-ce que le BIM a apporté à votre agence, et est-ce que vous le conseilleriez à vos confrères ?

L'agence Brunet Saunier utilise aujourd'hui le BIM et la maquette numérique pour tous ses projets et sur toutes les phases d'études du projet, ainsi que sur certains chantiers.

Sur les phases conceptuelles, nous exploitons tous les outils à notre disposition pour réaliser nos esquisses volumétriques, tels que les volumes conceptuels et les composants adaptatifs qui nous permettent une grande liberté de création. Ce sont précisément ces outils qui nous permettent un travail plus souple sur la modularité et la flexibilité de nos bâtiments hospitaliers.

Nous utilisons également les bases de données relationnelles afin de créer des liens bidirectionnels entre une base de données SQL¹ et la maquette numérique, cela nous permet de gérer parfaitement l'information que nous devons introduire dans la maquette. Cela nous facilite la saisie de cette information, la modification de l'information, ainsi que l'échange de cette information avec les intervenants du projet. Les informations provenant des différents bureaux d'études ainsi que de l'entreprise et du maître d'ouvrage, sont saisies directement dans un fichier Excel ou Access et ensuite réinjectées automatiquement dans la maquette numérique. C'est un sujet particulièrement important dans le domaine hospitalier, notamment pour l'établissement des fiches par locaux.

Depuis quelques temps, nous exploitons les différents outils d'analyse intégrés à la maquette. Ces outils nous permettent



Agence Brunet Saunier Architecture

1) SQL : Structured Query Language

d'effectuer certaines analyses, notamment énergétiques qui donnent des ordres de grandeur concernant nos esquisses volumétriques et orientent nos études dans la bonne direction. Ces outils établissent un dialogue plus précis et plus équilibré avec les bureaux d'études spécialisés.

La possibilité de la maquette numérique d'effectuer des calculs d'images de synthèses, notamment dans le "Cloud", nous permet de communiquer plus facilement, avec les maîtres d'ouvrage, mais également avec tous les intervenants du projet. Nous calculons de plus en plus d'images non seulement lors des phases concours, mais également lors de phases d'études plus avancées.

La mise en œuvre du BIM entraîne l'utilisation de différents logiciels. Il est important, au sein d'une agence, de mettre en place des outils compatibles. Ainsi, l'étude du projet au cours de ses différentes phases n'entraîne pas ou peu de ressaisies de l'information graphique ou textuelle. Nous mettons en œuvre à l'agence Brunet Saunier un certain nombre d'outils du BIM compatibles entre eux autour de l'extension RVT².

Enfin, le plus important concernant l'implémentation de ces nouvelles technologies, quels que soit les éditeurs choisis, est

la formation. À l'agence Brunet Saunier, les personnes débutant sur ces logiciels effectuent une formation de cinq jours dans un organisme de formation. Nous avons également mis en place une formation continue à l'agence. Une fois par semaine, par groupe ou par projet, tous les architectes participent à 1h30 de formation sur les thèmes d'actualité suivant les phases de leur projet.

Depuis 2005, où nous avons commencé à utiliser le BIM et la maquette numérique, nous avons constaté une meilleure cohérence du projet. Une présynthèse s'effectue au fur et à mesure de l'étude du projet. La communication est également améliorée du fait du nombre moins important d'intervenants au sein de l'équipe d'étude du projet.

Le 15 janvier 2014, le Parlement européen a voté certaines directives concernant les marchés publics, dont une qui recommande l'utilisation du processus numérique, telle que la modélisation des données du bâtiment que nous appelons plus couramment le BIM ou la maquette numérique pour les appels d'offres et les concours de projets publics. Les États membres ont deux ans pour transposer la directive. Je pense donc que toutes les agences d'architecture sont maintenant concernées par le sujet. ▲

■ LE BIM PAR AUTODESK, UN DES ÉDITEURS DE LOGICIELS



INTERVIEW D'EMMANUEL DI GIACOMO,
BIM SOLUTION EXPERT

LE PREMIER MARQUEUR IMPORTANT POUR AUTODESK DANS LE DOMAINE DU BIM A ÉTÉ LE RACHAT DE LA TECHNOLOGIE REVIT EN 2002 QUI N'ÉTAIT PAS ENCORE UNE PLATE-FORME BIM, MAIS UN LOGICIEL DESTINÉ AUX ARCHITECTES. AUTODESK L'A TRANSFORMÉ EN PLATEFORME POUR L'INGÉNIEURIE STRUCTURE D'ABORD, PUIS MEP (MECHANICAL ELECTRICAL AND PLUMBING) ET AUJOURD'HUI MULTI-MÉTIERS.

Quel est l'éventail de logiciels BIM chez Autodesk?

Tout d'abord, précisons qu'il est possible d'acheter des logiciels à l'unité ou ce qu'on appelle des "suites", un concept lancé il y a six ans, dont le but est de faciliter la vie des professionnels et de leur proposer la plupart des outils qui vont être utilisés dans le process BIM.

- Le fer de lance chez Autodesk, c'est la plateforme Revit qui se décline en trois métiers : Structure, Architecture et MEP. Ces trois Revits, se retrouvent au sein de suites dans un même Revit : "Autodesk Revit".
- Une "Building design suite" premium intègre ce Revit unique, avec tous les onglets dans une seule et même application, et une seule bibliothèque. Au sein de cette suite, on retrouve aussi tous les Autocad dont on peut avoir besoin, notamment pour nos clients qui travaillent sur d'anciens projets. Ils ne vont pas tout modéliser maintenant.
- L'application Autodesk Navisworks, permet d'ouvrir des formats de fichiers issus d'autres outils BIM ou CAO (plus de 50 formats). Il va permettre de faire du "clash detection"³,

de la planification de chantier, piloter la construction virtuelle du projet avec toutes les quantités associées, etc... C'est un outil de collaboration en temps réel.

- D'autres logiciels, comme le *3ds Max Design*, que l'on retrouve dans nos suites, vont permettre d'aller plus loin en termes de rendu d'image.
- Toujours dans cette suite, nous proposons des outils comme *Autodesk inventor*, qui permet de concevoir et dessiner des pièces du bâtiment plus mécaniques, à savoir une menuiserie par exemple, des éoliennes, une façade en mur rideau...
- *Autodesk Robot Structural analysis* : pour le calcul des performances structurelles de notre projet.
- D'autres logiciels, plus satellites, comme *Showcase*, permettent d'avoir une prévisualisation en temps réel du projet et d'étudier différentes hypothèses d'apparence du bâtiment ; ou *Sketchbook* qui permet de faire du dessin au stylet sur une tablette ou sur ordinateur avec possibilité de récupérer ces esquisses dans le projet BIM.

De moins en moins d'utilisateurs s'orientent vers l'achat de logiciel à l'unité car cette option répond moins à leurs besoins. De plus, les suites permettent de bénéficier d'une souscription qui donne accès à tous les services déportés du cloud : plus de puissance, plus de stockage, un accès à plein de petits modules, la mise à jour annuelle...

Nous avons également un certain nombre d'applications mobiles téléphone ou tablette gratuites qui rentrent dans l'écosystème BIM.

² Revit project file
³ ou détection de collision

Quid des coûts? Achat ou location?

Il est possible d'acheter la licence et de prendre la souscription ou de louer sa licence au mois, au trimestre ou à l'année, ce qui peut être intéressant et revient beaucoup moins cher. Cela permet de faire varier les capacités productives de son agence ou de son bureau d'études en fonction des projets. La location est utile quand on a déjà un certain niveau d'utilisation. Si on se lance sur Revit, on ne va a priori pas partir sur de la location, car il faut au moins six mois pour maîtriser l'outil.

Il vaut mieux investir déjà dans une licence et après, lorsqu'on a besoin d'une capacité à géométrie variable pour son entreprise louer une ou deux licences.

Il serait également dommage d'acheter trop de licences et de les laisser dormir suite à une baisse d'effectif dans l'agence par exemple. Il vaut donc mieux d'abord tabler sur le minimum que constitue le noyau dur de l'agence et opter ensuite pour de la location en cas de besoin.

Licences perpétuelles :

- Autodesk® Building® Design® Suite 2014 : 7 250 € + 1 090 € de Souscription
- Autodesk® Revit® Architecture 2014 : 6 000 € + 900 € de Souscription

Location de licence -

Autodesk® Building® Design® Suite 2014 :

- Par trimestre : 1360 €
- Par année : 3625 €

À noter : si vous êtes déjà détenteur d'une licence Autodesk, il existe un système de "cross grade" pour passer d'un logiciel standard à un logiciel métier et cela coûte moins cher.

Quels sont les systèmes d'exploitation?

Nous sommes compatibles Windows 7, 8 pour la plupart de nos applications BIM.

Comment peut-on se former aux outils BIM développés par Autodesk? Et combien cela coûte?

Hormis pour les grands comptes, Autodesk ne vend pas directement ses logiciels et ne dispense pas directement de formation.

Pour une formation standard sur un logiciel BIM, il faut compter en moyenne 5 jours, répartis en 3 jours de formation globale + 2 jours sur des sujets plus pointus; que l'on peut ensuite agrémenter de formations ponctuelles sur des thèmes particuliers, par exemple la modélisation avancée.

Les coûts varient en fonction du nombre de personnes et du revendeur Autodesk. Mais il faut compter en moyenne 450 € par jour et par personne, sachant qu'il existe des crédits formations disponibles pour les architectes qui permettent de réduire sensiblement les coûts de la formation.



POUR UNE FORMATION STANDARD SUR UN LOGICIEL BIM, IL FAUT COMPTER EN MOYENNE 5 JOURS

Quels sont les atouts et faiblesses des logiciels Autodesk?

Pour ce qui est des atouts :

- Les atouts de Revit : c'est une plateforme, vous êtes donc capables de collaborer avec un bureau d'études doté d'un Revit MEP ou un Revit Structure, vous pourriez recevoir son fichier en format Revit. On peut collaborer aussi avec le format IFC. Grâce au Revit multi-métiers : les bibliothèques de chacun des métiers se complètent ;
- il intègre le moteur d'import-export d'Autocad ce qui facilite l'échange avec les bureaux d'études ;
- des outils de modélisation puissants ;
- de plus en plus de maîtres d'ouvrage demandent à ce que les projets soient faits en BIM, avec Revit notamment ;
- c'est un écosystème extrêmement riche, puisque Revit est ouvert au développement externe. De nombreuses sociétés ont développé des "plugs in et add in"⁴ qui viennent enrichir les fonctionnalités du logiciel ;
- une connexion avec tous les services cloud dans le cadre de la souscription, vous allez donc gagner en performance,
- nous sommes les seuls sur le marché à faire des suites pour le bâtiment et l'architecture. Le gros avantage de la suite, (Autodesk Revit, 3ds Max Design, AutoCAD, les services Cloud 360 comme le Rendering en ligne, Navisworks...) est d'avoir tout ce qui est nécessaire au travail quotidien d'une agence ;
- pas besoin de connaître un langage de programmation pour se créer ses propres objets de bibliothèque ;
- c'est un logiciel paramétrique : toutes les informations sont répercutées sur l'ensemble du projet.

Quant aux inconvénients, on pourrait citer :

- l'absence de version Mac ;
- il est difficile de trouver des personnes expérimentées sur Revit pour l'instant. Et malheureusement dans les écoles d'architecture, on ne forme pas assez les étudiants aux logiciels BIM ;
- la plupart des utilisateurs ont tendance à confondre Revit et Autocad ;
- quand on a besoin de travailler entre des sites distants, on va devoir mettre en place un Revit Server et pour cette installation, il faut avoir des connaissances réseau et deux serveurs physiques ;
- un manque : ce serait une visionneuse de fichiers Revit qui intègre les plans. Même si nous avons un format DWF, il y a des gens qui aimeraient avoir un outil qui soit capable d'ouvrir un fichier Revit natif et se promener dedans sans passer par le format DWF.

Question de l'interface avec les fichiers en dwg?

Revit intègre le moteur d'import export natif d'Autocad, ce qui vous permet d'envisager des échanges quasiment parfaits entre Autocad et Revit.

On peut importer aussi bien des dwg 2D que 3D de différentes versions.

4) "Plugs in" ou "Add in" : module d'extension qui complète un logiciel hôte pour lui donner de nouvelles fonctionnalités.

On peut personnaliser ses exports pour qu'un certain nombre d'éléments du projet Revit soient dispatcher dans des calques Autocad spécifiques. On est donc dans un niveau d'interopérabilité parfait.

L'export ou l'import dwg font partie des API (Application Programming Interface), Revit est ouvert de telle manière qu'un développeur externe pourrait personnaliser encore plus l'import ou l'export dwg en créant un petit module. ▲



ENTRETIEN AVEC THIBAUT ROBERT,
ARCHITECTE ET BIM MANAGER

“ Nous sommes quelques agences, de tailles très différentes, à avoir mis en place le BIM, et il nous semble inenvisageable de revenir en arrière.

Sans avoir attendu que le BIM soit 100 % opérationnel dans son utilisation la plus large, nous pouvons déjà mesurer les importants progrès que cet outil nous apporte, autant du point de vue de sa fiabilité que de son efficacité. Et donc de la rentabilité des investissements réalisés.

Le BIM management ne consiste pas à réaliser un modèle en 3D, ni à concevoir en 3D. Il consiste à piloter le travail autour de la maquette numérique de façon à ce qu'elle soit à la fois bien modélisée et bien renseignée (gérer la base de donnée, gérer le processus) et à gérer les interfaces entre les différentes personnes qui travaillent dessus.

Avant de développer précisément le BIM dans un prochain numéro, voici les erreurs à éviter :

1. Y voir quelque chose de compliqué, ou de très simple
C'est bien entendu le meilleur moyen de créer de la complexité. Cet outil, je le rappelle, peut être à l'image de la façon de concevoir de l'agence. Si l'on imagine que le processus BIM sera compliqué... c'est quasi certain, il le sera ! Et de la même façon, croire que le BIM n'est qu'un outil 3D, c'est à la fois se priver de sa puissance, et de perdre l'intérêt d'investir.

2. Foncer tête baissée, et muter toute son agence d'un coup

C'est le meilleur moyen de faire caler l'activité de son agence... Pour muter que ce soit de la 2D vers la 3D, puis de la 3D vers le BIM fermé et ensuite ouvert, il faut choisir un projet pour s'y consacrer. Et un projet c'est une commande, une équipe à choisir et à former, et des moyens à y consacrer. La taille du projet n'est pas importante. Il faut plutôt le choisir en fonction de sa capacité à évoluer de façon fluide et du caractère non urgent des études. De façon à pouvoir organiser les formations, mobiliser les équipes... et à pouvoir perdre un peu de temps de façon constructive, et faire des retours sur expérience. Le gain sera alors important dès les projets suivants.

3. Déléguer la mise en place du BIM à des collaborateurs
Le BIM, ou encore la conception 3D en réseau, est affaire de processus, et donc d'organisation d'agence. La mutation est vouée à l'échec si l'on se contente de former ses équipes aux seuls logiciels. Il est également impératif d'adapter le mode de management de l'agence, et que ce nouveau mode ait été soit validé, soit porté par les associés. Seule leur intime conviction des gains permettra d'éviter la fâcheuse tendance du retour en arrière vers les logiciels en 2D dès que les premières difficultés se présenteront.

4. Ne pas se faire accompagner par des spécialistes

Faites-vous accompagner dans le choix des logiciels qui conviennent le mieux à votre activité, à l'état de votre parc matériel existant, ainsi qu'à vos ressources humaines. Pour mémoire, le déploiement du BIM se fait à la carte, et en fonction des capacités et des motivations de vos équipes à s'emparer d'une partie de la mutation. Certaines auront plus de difficulté à appréhender le côté managérial, d'autre la façon de modéliser. Certaines voudront externaliser la modélisation des objets 3D où les trouver sur e-catalogues, d'autres voudront conserver leur autonomie de prescription en étant en mesure de concevoir leurs propres objets. Et comme souvent en pareil cas, la décision d'accompagnement est souvent un savant mélange entre réaliser en interne ou par le biais de prestataires extérieurs.

5. Ne pas se former, ni former

Faut-il encore le rappeler...

6. Considérer que le BIM fait partie de nos missions actuelles

Quitte à insister encore : la réalisation d'une maquette numérique qui contient l'exhaustivité des données nécessaires à la gestion du patrimoine ne fait pas partie de nos missions actuelles. Et ceci de façon claire. La quantité de travail est importante, et ne supporterait aucun rabais et encore moins d'être intégrée dans nos forfait d'honoraires actuels...

Mais surtout, il ne s'agit pas du même type de mission. Il ne s'agit plus de devoir de conseil, mais bien de fourniture de prestation sur laquelle sera adossée une garantie de résultat.

7. Considérer qu'il faut un bagage technique important

Vous savez concevoir un projet, le traduire en détail et en prescription, suivre un chantier, et livrer un bâtiment ? Alors vous saurez sans difficulté travailler BIM, car il ne s'agit "que" de la version numérique du projet réel, et cette version numérique se construit selon les mêmes règles.

8. Ne pas adapter la décomposition de ses missions

L'effort n'est plus réparti selon la même courbe que pour les phases actuelles. Le temps passé en esquisse est beaucoup plus important, puis devient pour l'APS et l'APD (missions dont les contenus se rapprochent). Il faut essayer d'adapter la répartition des honoraires en fonction, et la plupart des maîtres d'ouvrages l'acceptent dès lors qu'ils en comprennent la pertinence. C'est aussi pour éviter un trop gros décalage entre le travail fourni dès le début de la mission et des honoraires mal répartis, qu'il faut débiter par un premier projet, de façon à limiter l'impact sur la trésorerie.

Dans le prochain numéro, nous développerons l'intérêt du BIM pour nos agences et comment le mettre le place.

Mais, soyez certains qu'il s'agit d'une très belle opportunité de repositionner l'acte de construire au centre de nos pratiques sans nuire à la qualité architecturale, et en mettant en valeur la richesse et la spécificité de nos métiers. Et le BIM n'étant rien d'autre que la copie virtuelle du projet, chaque architecte est évidemment en mesure de s'approprier ce nouveau paradigme de production.

P.S. Nous vous invitons à lire la suite dans un prochain numéro, ou, en attendant, sur le site de l'Unfsa : <http://syndicat-architectes.fr/>

THIBAUT ROBERT,
responsable NTIC de l'Unfsa en charge du BIM, futur vice-président de Mediaconstruct

FORMEZ-VOUS AU BIM AVEC LE GEPA

Le 15 janvier dernier, le Parlement européen a adopté la directive européenne "Marchés publics" qui recommande notamment l'utilisation de processus numériques tels que la modélisation des données du bâtiment (BIM - Building Information Modeling) lors des appels d'offres et concours de projets publics.

Interrogé par le magazine Industrie et Technologie ce jour-là, j'ai indiqué que "La recommandation votée confirme une tendance de fond: le train du BIM est lancé! Les enjeux, comme les changements qu'imposent le BIM, sont une étape majeure dans le travail des acteurs du bâtiment, qu'ils soient architectes, ingénieurs ou maîtres d'œuvre. Le passage au BIM sera encore plus marquant que celui de la table à dessins à la CAO. Il est certain que travailler sur un seul modèle 3D intelligent change toute la manière de gérer les projets".

Le GEPA avait anticipé cette mutation, en mettant en place dès 2013 la seule formation en France, permettant à chacun de comprendre le processus de BIM Management et d'appréhender les modifications que le BIM induit dans la pratique professionnelle quotidienne. Cette formation intitulée "BIM Concepts & Méthodologie", est unique sur le marché français. Elle a pour but d'aider les architectes (mais pas uniquement) à s'approprier ces nouvelles méthodes de travail au travers de la maquette numérique, avec pour eux l'objectif de rester à la manœuvre sur ce dispositif.

La formation de trois jours en présentiel est complétée du premier module de "serious game", ou "jeu dont vous êtes le héros" créé pour permettre au stagiaire de se mettre dans la peau d'un gestionnaire de projet en BIM. Le stagiaire peut ainsi mettre en pratique les concepts détaillés en formation présentielle; il ou elle doit faire des choix, et peut ainsi évaluer immédiatement l'impact de ses décisions sur son projet. A l'issue du module, le stagiaire aura ainsi pu évaluer ses acquis et ses compétences en tant que BIM Manager.

Développé sur un scénario original du GEPA et appuyé par des experts, ce module vous donne les clés pour comprendre et maîtriser le processus du BIM Management. La dernière session de formation a eu lieu les 12, 13 et 14 mars 2014 à Paris.

En lien avec cette importante mutation technologique, la profession se modifie également dans sa démarche de conception. Le Processus de Conception Intégrée, propose une approche globale de la conception d'un bâtiment. Contrairement au processus de conception traditionnel qui implique les différents acteurs de la maîtrise d'œuvre et de la construction de façon successive et linéaire, le processus de conception intégrée permet à tous les intervenants de travailler ensemble dès le début de la réflexion, autour d'une méthode de conception des bâtiments visant à atteindre des niveaux de performance élevés et des objectifs bien définis sur le plan environnemental et social, tout en respectant les contraintes budgétaires et le calendrier de réalisation. Elle intègre les gestionnaires



Nos formateurs BIM: Joël Courchesne - architecte MIRAC, LEED AP BD+C et EBOM - et Ahmed Sbartaï - architecte, BIM Manager

du patrimoine bâti dans une réflexion globale qui permettra des gains sur le coût du bâtiment dans sa durée de vie.

En allant vers une ingénierie de conception participative, nous contribuerons au développement de bâtiments économes et durables.

Dans une pensée de durabilité, cette pratique permet d'optimiser un grand nombre de facteurs inhérents aux projets de bâtiments durables. Les retombées positives liées à la Conception Intégrée sont significatives, permettant d'engendrer des économies sur le coût total du projet, de faciliter la coordination du projet, de créer un certain nombre de synergies. Les projets élaborés selon la méthode de Conception Intégrée sont valorisés par la certification LEED, (label sur lequel vous pouvez vous former au GEPA). La première session de formation sur ce thème se tiendra à Paris, les 17, 18 et 19 juin 2014.

Vous le voyez, le GEPA est à la pointe des formations utiles aux architectes pour une réelle montée en compétences. C'est ce que le marché réclame, et ce dont les professionnels ont besoin pour gagner de nouveaux clients.

Cette exigence de qualité, nous l'appliquons également en interne: c'est ce qui nous a permis de devenir depuis le 27 janvier dernier, le premier organisme de formation pour les Acteurs du Cadre de Vie certifié ISO 29990. Je suis fier de cet accomplissement, et fier que le GEPA soit reconnu pour son objectif principal: permettre à la profession de se former sur des sujets d'actualité, avec sérieux et professionnalisme. ▲

→→→ BERNARD COUDERT
président du GEPA



FORMATION

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.FIFPL.FR

LE FIF PL A FÊTÉ SES 20 ANS EN 2013

Vingt années passées au service des professionnels libéraux pour répondre à leurs attentes dans le domaine de la formation.

Les professions représentées au FIF PL ont parfaitement compris l'importance des enjeux liés à la formation continue professionnelle. Elles travaillent à la mise en place des critères annuels de prise en charge, avec le souci de répondre à l'attente du plus grand nombre des professionnels libéraux et à leurs obligations de formation¹.

Compte tenu du succès rencontré par le dispositif proposé par le FIF PL qui traite chaque année plus de 100 000 dossiers, les organisations professionnelles se sont mobilisées pour répondre aux besoins sans cesse croissants de formation et mettre en adéquation les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins exprimés par les professionnels. Cette action soutenue sans faille durant de nombreuses années par l'Unfsa a permis de faire évoluer le montant de la cotisation formation professionnelle (CFP), base de la collecte.

2013 aura été l'année du fruit de ce long travail d'explication auprès de nos autorités de tutelle pour permettre le déblocage du taux de cotisation. Le nouveau taux de cotisation est donc passé en 2013 de 0,15 % à 0,25 % du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale) pour tout professionnel libéral².

Il faut maintenant que cette information soit intégrée par le plus grand nombre d'architectes libéraux, ce qui passe par la mobilisation du FIF PL bien sûr, mais aussi par le relais de chacun de nos syndicats territoriaux.

2014 sera l'aboutissement d'une gestion nouvelle qui se doit d'être innovante afin de répondre aux demandes de formations spécifiques et d'envergures qu'impose l'exercice libéral.

Les architectes libéraux doivent prendre conscience de l'opportunité de bénéficier de ces évolutions, tant sur les nouveaux modes de formation pris en charge par profession, que sur les formations pluri-professionnelles qui se mettent en place, ainsi que sur les aides financières nouvellement proposées par le FIF PL.

À l'ère du tout en ligne, la mise en place de la gestion électronique de documents par le FIF PL permet aux architectes libéraux d'engager en ligne leur demande de prise en charge et ce, en vue d'offrir une plus grande qualité de service et un traitement plus rapide de ces demandes de prise en charge. La formation est un enjeu majeur pour les architectes libéraux, car elle représente notre investissement intellectuel et permet de maintenir notre qualité de service à destination de nos clients.

Le FIF PL entend bien continuer à honorer cet engagement dans l'intérêt des professions libérales avec le concours de l'Unfsa et de chacune des autres organisations professionnelles représentatives. ▲

EXTRAIT DES THÈMES ET PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE 2014	
Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 1 750 € dans la limite du budget de la profession	
THÈMES PRIORITAIRES	PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE
NOUVEAUX MARCHÉS ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
1. Développement durable – Construire durable	
Formation de base HQE (6 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1 300 € par an et par professionnel
Formation de base "Développement durable" (6 jours et plus)	
Modules de perfectionnement (6 jours et plus) <i>(RT 2012: calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels, Maisons passives, ...)</i>	
Modules de perfectionnement (4 ou 5 jours) <i>(RT 2012: calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global, étanchéité de l'air, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels et certifications, Maisons passives, ...)</i>	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
Rénovation Durable (3 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 700 € par an et par professionnel
Modules de perfectionnement (2 ou 3 jours) <i>(RT 2012: calcul et mise en application – simulation thermique et outils – ce qui change, coût global, HQE, HQE: démarche et performance, H&E, bois, énergies renouvelables, BBC tous labels, ...)</i>	

1) Article 4 du Code des devoirs du 20 mars 1980: "L'architecte entretient et améliore sa compétence; il contribue et participe à cet effet à des activités d'information, de formation et de perfectionnement..."
 2) Et de 0,24 % à 0,34 % du PASS pour tout professionnel libéral ayant déclaré un conjoint collaborateur

→→→ **JEAN-CLAUDE SAUVAGE,**
 architecte DPLG, adhérent de l'Unfsa,
 représentant de la profession au FIF-PL



ACTUALITÉS LÉGISLATIVES ET CONVENTIONNELLES

LA RÉFORME - PARTIELLEMENT REPOUSSÉE - DU TEMPS PARTIEL

Suite à la publication¹ de la Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie, la disposition relative à la durée minimale hebdomadaire de travail d'un temps partiel (24 heures) entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014 - et non plus le 1^{er} janvier 2014. Une disposition législative en ce sens avait été intégrée au projet de loi présenté le 22 janvier au Conseil des ministres.

Tableau récapitulatif:

Date d'embauche	Durée minimale d'activité
Salarié embauché avant le 1 ^{er} janvier 2014	Période transitoire de 2 ans: les entreprises ont jusqu'au 1 ^{er} janvier 2016 pour intégrer la nouvelle durée minimale de travail. D'ici cette date, le salarié qui en fait la demande devrait bénéficier de cette durée minimale de 24 heures, sauf si son employeur lui notifie son impossibilité de lui en accorder le bénéfice, compte tenu de l'activité économique de l'entreprise.
Salarié embauché entre le 1 ^{er} janvier 2014 et le 21 janvier 2014 inclus	La durée minimale d'activité devait être respectée (sauf exception liée au salarié ²).
Salarié embauché du 22 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus	La durée minimale d'activité ne s'applique pas.
Salarié embauché à compter du 1 ^{er} juillet 2014	La durée minimale d'activité devra être respectée (sauf dispositions conventionnelles contraires ³ ou exception liée au salarié).

Rappel: la majoration de 10 % des heures complémentaires est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, quelle que soit la date de conclusion du contrat de travail⁴. **Attention au paramétrage de votre logiciel de paie!**

L'ALLONGEMENT DE LA PORTABILITÉ DES GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

La portabilité de la prévoyance⁵ et la portabilité des garanties frais de santé⁶ sont, au sein des avenants du 19 avril 2012, d'une durée de 9 mois à compter du lendemain de la cessation du contrat de travail. La Loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, dans son article 2, étend sa durée qui passe de 9 à 12 mois. Cette portabilité allongée aurait dû être effective, au sein des entreprises d'architecture, au

1^{er} juin 2014 pour les garanties santé et au 1^{er} juin 2015 pour les garanties prévoyance... mais les partenaires sociaux ont anticipé cet allongement dès le 1^{er} avril 2014⁷, sans pour autant augmenter les cotisations.

MODIFICATION (À LA BAISSÉ) DES COTISATIONS PRÉVOYANCE DE LA BRANCHE ARCHITECTURE

Suite à la signature de l'avenant n°5 à la convention de gestion, depuis le 1^{er} janvier 2014, les cotisations appelées par Humanis et Malakoff-Médéric au titre de la prévoyance sont revues à la baisse!

Selon les organismes de prévoyance:

- pour un non cadre, avec un salaire moyen annuel de 24 000 €, la part employeur baisse de 20 % et la part salarié baisse de 44 %;
- pour un cadre, avec un salaire moyen annuel de 40 000 €, l'économie est de 32 % pour les salariés et les employeurs.

FINANCEMENT DU PARITARISME

Le financement du paritarisme est assuré par une cotisation annuelle à la charge des entreprises. Lors de l'Assemblée Générale de l'APGP du 5 décembre 2013, les partenaires sociaux ont voté l'augmentation de la cotisation annuelle passant de 0,07 % à 0,11 % de la masse salariale. L'Unsa a su limiter la hausse, qui devait initialement conduire à 0,13 %.

La collecte sera désormais réalisée par les organismes de prévoyance recommandés par la branche (Malakoff Médéric ou Humanis) - avenant 3 à la CCN du 19 décembre 2013. ▲

- 1) au JORF du 6 mars 2014
- 2) à la demande - écrite et motivée - du salarié, en cas de contraintes personnelles ou pour cumuler plusieurs activités afin d'atteindre une durée globale d'activité correspondant à un temps plein ou au moins égale à 24 heures (article L3123-14-2 du Code du travail)
- 3) affaire à suivre: Les partenaires sociaux de la branche des entreprises d'architecture ont décidé de faire figurer le temps partiel en tant que projet de négociations pour 2014!
- 4) article L3123-17 du Code du travail
- 5) en vigueur depuis le 1^{er} avril
- 6) en vigueur depuis 1^{er} juillet 2013
- 7) signature de deux avenants le 27 février 2014



LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE POUR LES ARCHITECTES

Un architecte peut-il bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), ce dispositif fiscal qui soutient la recherche en France? La réponse à cette question, qui peut paraître évidente pour un professionnel du financement de l'innovation, ne l'est pas pour de nombreux architectes avec qui nous avons échangé. Les consultants d'EIF Innovation souhaitent diffuser cette information: oui, les architectes ont toute légitimité à solliciter le CIR, aux mêmes conditions que les autres entreprises!

Il s'agit simplement de respecter les règles fiscales qui s'appliquent. Le CIR permet de récupérer 30 % des dépenses de recherches engagées sous forme de Crédit d'Impôt, imputé sur l'Impôt sur les sociétés (IS) ou le revenu (IR). Il est restitué de façon immédiate pour les PME (moins de 250 salariés, moins de 50 millions de CA). Si l'entreprise ne paie pas d'impôt, ou si le CIR est supérieur à l'IS ou l'IR, l'État restitue là aussi la différence de façon immédiate pour les PME.

De façon simple, trois éléments sont indispensables pour bénéficier du CIR:

- **une structure juridique**: celles qui bénéficient du CIR sont les entreprises soumises à l'IS (SARL, SA, SAS, etc.). Attention toutefois, les entreprises individuelles qui exercent une activité libérale sont exclues du dispositif, ce qui peut être le cas de certains architectes.
- **du personnel éligible**: chercheurs, ingénieurs, et techniciens, répondent à des définitions précises. Les chercheurs, auxquels sont assimilés les architectes (DPLG, HMONP), assurent la conception et la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Les techniciens travaillent avec les chercheurs pour les assister dans leur recherche (géomaticien, dessinateur projeteur, urbaniste, etc.).
- **un projet éligible**: les activités de R&D sont délimitées par une instruction fiscale, qui vient d'être revue en 2012, et plus largement par le Manuel de Frascati, document de référence internationale. Toutefois, ces textes se révèlent bien abscons sans un éclairage assuré par un professionnel. Celui-ci vous permettra non seulement de sécuriser les phases de R&D qui peuvent être retenues dans votre projet, mais également de calculer au mieux l'ensemble des dépenses associées à ces phases. L'ingénierie du CIR peut également s'appliquer aux appels d'offre qui requièrent des travaux d'innovation importants, et qui ne sont pas retenus. En effet, il n'est pas nécessaire qu'un projet aboutisse pour être valorisé au titre du CIR. Ce dispositif encourage l'approche innovante qui comporte des difficultés techniques ou de méthodologie inhérentes à la R&D.

Concernant les travaux de construction, qui font intervenir de nombreux acteurs (maître d'œuvre, bureaux d'études, entreprises sous-traitantes et bien évidemment architectes), chacun

AINSI, TOUT ARCHITECTE QUI TRAVAILLE SUR UN PROJET INNOVANT, COMPORTANT DES DIFFICULTÉS D'EXÉCUTION AU REGARD DES CONNAISSANCES QU'IL POSSÈDE, PEUT SE POSER LA QUESTION DE SAVOIR S'IL PEUT BÉNÉFICIER DU CIR.

peut bénéficier du CIR de façon indépendante, pour peu qu'il réponde aux définitions des textes en vigueur.

Les champs d'intervention de l'architecte sont larges: projet architectural (conception des structures, réhabilitation), projet urbain (approche paysagère, etc.), représentation de l'architecture (maquette numérique), Sciences Humaines et Sociales (architecture et histoire, mobilité, etc.).

Ainsi, tout architecte qui travaille sur un projet innovant, comportant des difficultés d'exécution au regard des connaissances qu'il possède, peut se poser la question de savoir s'il peut bénéficier du CIR. Le CIR pouvant être contrôlé par l'administration fiscale ou le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il doit faire l'objet d'un dossier justificatif, présentant les dépenses et les activités des projets retenus. Faire appel à un cabinet de conseil expérimenté se révèle alors judicieux. Il s'agira de gagner un temps précieux, de s'assurer du respect des contraintes du dispositif et de bénéficier d'un financement encourageant la recherche. ▲

<http://eifinnovation.com/#/questions-reponses>: pour les questions les plus fréquentes.

→→→ **STÉPHANE SAPOLIN**
Contact: ssapolin@eifinnovation.com



Santé, Prévoyance, Retraite : les contrats Madelin des travailleurs non salariés

Publi-
rédactionnel

Les contrats Madelin permettent aux travailleurs non salariés (TNS) de bénéficier d'une complémentaire santé, d'un contrat prévoyance, dépendance ou épargne retraite, pour les aider à financer leurs frais de soins, garantir un revenu ou un capital en cas d'arrêt maladie, invalidité, perte d'autonomie ou décès et compléter leurs revenus à la retraite. Les cotisations versées peuvent être déduites du bénéfice imposable dans la limite d'un certain plafond.

POUR QUI SONT LES CONTRATS MADELIN ?

Les TNS, c'est-à-dire les professions libérales (architectes, médecins, avocats, notaires...), les commerçants et artisans, les dirigeants ou gérants majoritaires de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le conjoint collaborateur non rémunéré par le TNS.

COMMENT CHOISIR UN CONTRAT SANTÉ MADELIN ?

Le contrat santé Madelin permet à l'architecte libéral d'être remboursé en tout ou partie de ses frais de soins ou d'hospitalisation. L'assuré peut choisir d'étendre les garanties santé à son conjoint et/ou ses enfants. Plusieurs niveaux de protection existent. En fonction de ses besoins, il déterminera avec son assureur le niveau de garantie qui lui correspond le mieux.

À QUOI SERT UN CONTRAT PRÉVOYANCE MADELIN ?

À protéger l'architecte libéral et sa famille en cas d'arrêt maladie, invalidité, dépendance ou décès. Par exemple, un contrat prévoyance Madelin lui permettra de percevoir un revenu s'il doit s'arrêter de travailler après un accident. S'il décède, ses enfants pourront percevoir une rente éducation pour être soutenus financièrement pendant leurs études. S'il devait perdre son autonomie pour les gestes ordinaires de la vie quotidienne, une rente dépendance pourrait lui être versée pour l'aider à faire face aux conséquences financières de sa situation.

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT RETRAITE MADELIN ?

L'objectif du contrat retraite Madelin est de compléter ses revenus à la retraite. Les cotisations doivent être versées au moins une fois par an. Un montant minimal de cotisation est fixé lors de la souscription. Différentes options sont proposées.

Pour sécuriser son contrat retraite, l'assuré peut choisir d'investir sur des fonds en euros. Son investissement ainsi que les intérêts acquis au fil des ans sont alors garantis. Le fonds en euros est majoritairement investi en obligations. Son rendement a atteint en moyenne 2,9 % en 2012, selon la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances).

Pour dynamiser son contrat, l'adhérent peut faire le choix d'investir dans des supports en unités de compte (UC) composés d'obligations, mais aussi de supports plus risqués (actions, immobilier...). Son investissement n'est pas garanti. Son montant varie en fonction de la valorisation de ces différents supports. Les supports en

UC peuvent offrir, sur le long terme, des perspectives de performances supérieures à celles du fonds en euros.

Enfin, le TNS peut opter pour un contrat retraite Madelin en points. Les cotisations versées sont alors directement transformées en points retraite. La rémunération de l'épargne se traduit par l'augmentation de la valeur de service du point retraite.

Une fois à la retraite, l'architecte perçoit sa prestation sous forme de rentes qui lui sont versées régulièrement.

QUELS SONT LES AVANTAGES FISCAUX DES CONTRATS MADELIN ?

Les cotisations versées sur un contrat retraite Madelin sont fiscalement déductibles, à hauteur de 10 % du PASS ou bien, si ce montant est plus élevé, 10 % du bénéfice imposable, majoré de 15 % de la fraction de ce bénéfice qui excède 1 Pass, dans la limite de 8 Pass.

Les cotisations versées pour un contrat santé ou prévoyance Madelin sont fiscalement déductibles à hauteur de 3,75 % du bénéfice imposable, majoré de 7 % du Pass, dans la limite de 3 % de 8 Pass.

Les cotisations versées pour se protéger en cas de perte d'emploi sont aussi fiscalement déductibles à hauteur de 2,5 % du Pass, ou si ce montant est plus élevé, 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 Pass.

POUR EN SAVOIR PLUS :

GROUPE HUMANIS

0800 05 23 60

du lundi au vendredi de 9h à 19h



GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC

William Cool, direction commerciale
wcool@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



■ 5 QUESTIONS À NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL, PRÉSIDENT DE RÉGION HAUTE-NORMANDIE

Le syndicat des architectes de Haute-Normandie s'est constitué en réseau avec des professionnels partageant une volonté commune, pour mieux construire, faire évoluer la profession et les métiers du bâtiment. Comment la région Haute-Normandie peut-elle nous aider à valoriser ce travail en partenariat avec tous les acteurs concernés ?

La culture architecturale est essentielle ; c'est pourquoi nous la soutenons. Nous avons des relations partenariales avec la maison de l'architecture de Haute-Normandie avec laquelle nous partageons la volonté de diffuser le plus largement possible la culture architecturale. Par exemple, à l'occasion du mois de l'architecture, nous mettons en place ensemble des opérations (ateliers, parcours, visites architecturales, rencontres et expositions) visant à valoriser le travail des architectes. Nous avons également, avec d'autres collectivités, créé le grand prix de l'architecture et de l'urbanisme, qui récompense chaque année les projets les plus innovants aussi bien pour leurs qualités esthétique, émotionnelle, et fonctionnelle que pour leur démarche globale.

La Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) sera un ressort économique de premier plan pour la région. Peut-on s'attendre à des aménagements d'envergure autour de ce projet et, si oui, lesquels ?

Le gouvernement actuel, à la suite des travaux de la commission 21 présidée par Philippe Duron, a retenu comme prioritaire le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie. Celui-ci permettra de réduire les temps de parcours (lignes Le Havre – Rouen – Paris et Paris – Caen – Cherbourg) et de rendre ces liaisons plus fiables et plus nombreuses. Pour ce faire, la première phase des travaux prévoit de doubler les voies entre Paris et Mantes, la construction d'un tunnel à Rouen pour traverser la Seine et d'une nouvelle gare à Rouen Saint-Sever avant 2030.

Les régions, en particulier la collectivité haut-normande, sont les locomotives de ce projet. En Haute-Normandie et plus précisément dans la métropole rouennaise, la construction de la nouvelle gare sera l'occasion de redessiner ce quartier en bord de Seine. Il s'agit donc d'un véritable projet urbanis-



© DAVID MORGANTI

■ NICOLAS MAYER-ROSSIGNOL
PRÉSIDENT DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

tique qui donnera une visibilité accrue à notre capitale régionale en accueillant notamment un nouveau pôle économique tertiaire.

Le projet de LNPN s'inscrit dans une démarche plus vaste de développement de la vallée de la Seine. Cette démarche ambitieuse portée par les régions Haute-Normandie, Basse-Normandie et Île-de-France aux côtés de l'État, avec tous les acteurs publics locaux et les représentants de la société civile, sera aussi l'occasion de réaliser d'autres projets d'envergure. Ceux-ci seront inscrits dans le futur Contrat de Projet Inter-régional État-Région (CPIER) actuellement en cours d'élaboration.

Proches de la grande couronne parisienne, les professionnels régionaux sont souvent à l'écart des projets audacieux qui préfigurent l'avenir.

Quelles actions, quels dispositifs pourront être mis en œuvre par la Région pour consolider les compétences locales et renforcer nos pépinières de savoir-faire ?

Pour chaque projet, un appel d'offres est lancé conformément à la loi et aux règles en vigueur. Dès lors, tous les professionnels ont bien sûr la possibilité de concourir. Beaucoup de cabinets d'architectes locaux répondent et remportent des marchés. Cela a, par exemple, été le cas pour le siège du conseil régional, le pôle régional des savoirs à Rouen, mais aussi la construction de nombreux lycées, pour ne citer que quelques exemples.

Les grands choix politiques qui construisent l'espace de demain se font en matière d'urbanisme. Le droit et l'économie y prennent une place prépondérante. Pour "architecturer" les villes, ne faudrait-il pas renforcer ces équipes en donnant une vraie place aux architectes-urbanistes ?

En ce qui la concerne, la Région est assez peu souvent maître d'ouvrage des projets urbains. Ceux-ci dépendent avant tout des communes et des intercommunalités. Pour notre part, nous travaillons en étroite collaboration avec les cabinets lauréats des concours sur les projets qui relèvent de notre champ de compétence (construction de lycées par exemple). Avec eux, nous mettons en place des outils qui répondent aux besoins d'un enseignement de qualité, des défis énergétiques de demain et dont l'architecture s'inscrit harmonieusement dans les villes concernées.

Pour ce qui est de l'aménagement du territoire ou de l'élaboration des grands schémas stratégiques, nous pouvons avoir recours à des structures extérieures spécialisées en cas de nécessité. ▲

Notre profession déplore la faible place donnée à la culture architecturale, tant dans l'éducation que dans la communication ou l'événementiel? Ce déficit nous semble faire obstacle à la construction HQA (Haute Qualité Architecturale) au bénéfice de tous. Quel est votre avis sur le sujet?

En tant que collectivité locale nous avons avant tout la responsabilité d'une bonne gestion de l'argent public et donc d'une maîtrise des dépenses. Mais ce n'est pas incompatible, au contraire, avec la HQA. Les pouvoirs publics portent régulièrement des projets relevant d'une architecture audacieuse, je pense par exemple au Kinderarena (projet de Dominique Perrault récemment primé) à Rouen, à l'École Nationale Supérieure Maritime, au Grand Stade au Havre, le lycée Marcel Sembat (le premier lycée à bénéficier d'une toiture entièrement végétalisée) à

Sotteville-lès-Rouen, le futur auditorium de la chapelle Corneille à Rouen... Tous les projets portés et/ou financés par la Région. Avec les cabinets, nous avons l'ambition de développer des projets porteurs d'une véritable signature architecturale qui sont la vitrine et l'identité d'un territoire, comme on a pu le voir avec Auguste Perret et Oscar Niemeyer au Havre. Enfin, dans le cadre du Grand prix de l'architecture, nous faisons collaborer 400 collégiens et lycéens à travers le "prix du jeune public 276". Cette année le thème était "les modes d'habiter en maison individuelle". Cela leur permet d'appréhender l'environnement architectural de façon nouvelle et ludique, aiguise leur regard et leur sens critique et peut créer des vocations. C'est une façon utile et pédagogique de contribuer à la diffusion et à la valorisation de la culture architecturale. ▲



■ INTERVIEW DE LAURENT BEAUVAIS, PRÉSIDENT DE RÉGION BASSE-NORMANDIE

Le syndicat des architectes de Basse-Normandie s'est récemment constitué. Quelle est la relation de la région Basse-Normandie avec notre métier?

La région Basse-Normandie s'implique à la fois comme maître d'ouvrage, mais également comme financeur d'équipements publics pour développer une architecture de qualité.

Dans le cadre du mois de l'architecture contemporaine 2014 en Normandie dont nous sommes partenaires, seront présentés au public le Pôle de Formations Santé à Caen (14) et le lycée des métiers de bouche à Ifs (14) qui ouvriront leurs portes à la rentrée prochaine. Conçu par l'agence d'architecture Chabanne et partenaires, le nouveau bâtiment du pôle de formations santé, en partie financé par la Région, accueillera les futurs médecins, sages femmes, infirmiers, aides soignants... Caractère innovant du projet : intégrer sur un même lieu les études de médecine, les formations paramédicales et la recherche universitaire et médicale. Autre projet en cours : un Lycée des métiers de bouche à Ifs (14), réalisé par l'atelier des Deux anges et ACAUM, qui réunira les futurs cuisiniers, serveurs, sommeliers, gouvernantes, pâtisseries, boulangers, maîtres d'hôtel... La région finance à 100 % les 50 millions d'euros de travaux de ce futur complexe de plus de 14 000 m². Au sein de ce dernier programme, Matali Crasset, désigner de renommée internationale a été retenue pour réaliser un espace de convivialité au sein de ce nouvel établissement. Intégrant évidemment des considérations environnementales et des réflexions sur la cohabitation des différents usagers de ces équipements, c'est un dialogue constant qui a permis d'atteindre qualité et fonctionnalité recherchées par le maître d'ouvrage et traduite par l'architecte pour ces deux campus.

Quel bilan peut-on aujourd'hui tirer de la politique en faveur de la rénovation énergétique engagée par la région?

Dans ce domaine, la région a, depuis 2007, mis en place différents dispositifs d'aides, notamment le Chèque éco-énergie



© E. BIERNACKI

■ LAURENT BEAUVAIS
PRÉSIDENT DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

Basse-Normandie au travers duquel, entre 2009 et 2011, la région a apporté une aide à plus de 8 000 particuliers pour améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation (travaux d'isolation et équipements en énergies renouvelables) et favorisé la montée en compétence des professionnels en matière d'éco-construction (près de 800 entreprises impliquées dans le dispositif et conventionnée avec la région sous conditions de formation ou de qualification).

Depuis juin 2011, la région a mis en place une nouvelle politique pour un Habitat Solidaire et Durable avec un objectif : agir à la fois sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Au sein de cette politique, deux dispositifs visent plus particulièrement à soutenir la rénovation ther-

mique des logements :

- le Fonds Régional pour l'Eco-habitat Social (FORES) soutenant les rénovations BBC de logements sociaux par les bailleurs sociaux ;
- le dispositif "rénovations BBC, sur tout le territoire" soutenant les premières rénovations globales "Bâtiment Basse Consommation" (BBC) de logements individuels en Basse-Normandie, portées par des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs s'engageant à créer du locatif social.

Enfin, la région proposera, à compter d'avril 2014, un nouveau dispositif de Chèque éco-énergie pour les particuliers propriétaires de logements individuels.

Quel rôle votre administration veut-elle donner aux architectes?

La réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel normand constitue l'enjeu de demain. Il s'agit de veiller à ne pas le dénaturer tout en lui permettant de répondre aux usages contemporains. C'est pour moi une des missions de l'architecte de nous aider à réfléchir à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce bâti traditionnel.

Par le biais de ses politiques, la région entend conforter l'architecte dans son rôle d'innovateur, de créateur - concepteur garant de la qualité technique et esthétique du bâti ancien et contemporain qui compose notre paysage normand. ▲

LES SYNDICATS D'ARCHITECTES DE NORMANDIE



■ LE RÉSEAU DES ARCHITECTES NORMANDS (RAN)



CARTE D'IDENTITÉ

Membre du bureau: Christophe Bidaud (président), Paul Bernard, François Decrette (trésorier), Annicka Julien (secrétaire), Sophie Le Lanchon, Richard Roussel, Pascal Victor.

Date de création: 18 juillet 2001 "Association des Architectes de l'Eure et de la Seine-Maritime"

Modification du nom de l'Association par Déclaration du 20/02/12 (décision prise le 05/12/11) : **Réseau des Architectes Normands**

Nombre d'adhérents: 30

LES OBJECTIFS

Le RAN a pour objectif de rassembler les architectes de la région Haute-Normandie, afin de leur permettre d'être à la fois plus forts et plus reconnus dans un contexte professionnel incertain.

Le Réseau des Architectes Normands est le lieu :

- des échanges sur les mutations de la commande et de la profession ;
- du partage de savoirs, de pratiques et d'une meilleure connaissance des outils à mettre en place dans l'entreprise d'architecture ;

- de la réflexion sur les actions des organisations architecturales de la région et au niveau national.
- en bref, de l'expérience, de la véritable confraternité...

LES ACTIONS

- Le RAN est affilié au syndicat Unsa. À ce titre, il participe chaque année aux travaux de la Commission paritaire régionale Haute-Normandie en tant que représentant des employeurs de la branche architecture.
- Le RAN participe aux réflexions du CREPA (Comité régional pour l'éducation permanente en architecture) sur les besoins en formation des architectes.
- Des rencontres, organisées tous les trois mois environ, donnent lieu à des réflexions sur la profession et à des partages d'information. Des économistes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrages ou représentants de l'Unsa sont régulièrement invités afin de permettre des échanges généraux sur toutes les questions professionnelles d'actualité.

Contact : Christophe Bidaud
E-mail : christophe.bidaud@cba-architecture.com
et melanie.decure@cba-architecture.com
Tél. : 02 32 10 44 44

■ RENAISSANCE DU SABN

À l'heure des fausses pudeurs sémantiques, nous sommes fiers de vous annoncer le nouvel élan donné au SABN : le Syndicat des Architectes Bas Normands.

Beaucoup de départements et de régions ont supprimé les qualificatifs : inférieur, bas, nord, etc...

Nous, nous sommes la Basse-Normandie et fiers de l'être, sans avoir besoin de donner un nouveau nom à notre région. Dans la même optique, nous sommes fiers d'être un syndicat, en considérant que ce statut n'a rien de désuet, que notre Constitution lui donne le pouvoir de représenter la profession, de défendre ses intérêts et de porter ses projets. C'est un outil d'avenir.

À l'heure où la profession d'architecte est malmenée par un contexte économique défavorable, compliqué par la multiplication des normes et autres contraintes réglementaires, à l'heure où nous subissons les dérives de la commande publique, la voix des architectes doit plus que jamais s'élever afin

de défendre l'activité, mais aussi la profession toute entière et cela au bénéfice de tous nos concitoyens.

Comme d'autres régions de France, la Basse-Normandie n'est pas épargnée par la crise. Même si nous ne représentons que 3 % des architectes français, il n'en demeure pas moins que la nouvelle génération entend bien se mobiliser pour redynamiser le SABN, être force de proposition quant aux actions à mener tant sur le plan régional que national.

Créé en juin 2001, le SABN n'a jamais été dissout et sera ainsi repris par ses nouveaux membres, dont le bureau provisoire comprend : le président : Daniel Freire ; la vice-présidente : Johanna Duriec ; le secrétaire : Jérôme Gazel ; la trésorière : Lissette Ruiz ; un conseiller : Nicolas Meterreau. Le lancement du syndicat s'est concrétisé à l'occasion d'une réunion de présentation début avril 2014. ▲

→→→ JOHANNA DURIEC,
vice-présidente du SABN



CERQUAL PROPOSE LE DISPOSITIF MAÎTRE D'ŒUVRE RÉFÉRENT

- › **Reconnaissance de la maîtrise des certifications du logement**
- › **Prise en compte des exigences de la certification dès le début de la phase conception d'une opération**

Le dispositif Maître d'Œuvre Référent permet à l'équipe de maîtrise d'œuvre de mieux intégrer les spécificités du référentiel de certification et peut conduire à un allègement du processus de certification.

La reconnaissance de « Maître d'Œuvre Référent » peut être attribuée à :

- > une agence d'architecture (code NAF 71.11Z)
- > un cabinet d'ingénierie ou d'études techniques (code NAF 71.12B)
- > un cabinet d'économiste de la construction (code NAF 7490A)

La reconnaissance de « Maître d'Œuvre Référent » est établie par CERQUAL, après avoir validé une formation spécifique au référentiel Qualitel-Habitat & Environnement millésime 2012 ainsi que le dossier de référence présenté.

INSCRIVEZ-VOUS AUX PROCHAINES FORMATIONS

Formation organisée par le GEPA et dispensée par CERQUAL.
Contact : Selma Kermiche / selma.kermiche@groupegepa.com
T. 01 53 63 24 01

- > **Paris** : 28-29 avril / 13-14 novembre 2014
- > **Nice** : 07-08 juillet 2014
- > **Lyon** : 25-26 septembre 2014
- > **Montpellier** : 16-17 octobre 2014
- > **Marseille** : 08-09 décembre 2014

Formation organisée par l'UNTEC et dispensée par CERQUAL.
Contact : Cécile Chenot / cc@untec.com
T. 01 45 63 54 82

- > **Paris** : 24-25 juin / 22-23 octobre 2014

EN SAVOIR PLUS :

CERQUAL, organisme certificateur de l'Association QUALITEL
T. 01 42 34 54 47
www.qualite-logement.org



NORMANDIE

POUR PLUS D'INFORMATIONS { WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR

“L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”



L'UnSfa
ET L'ÉQUIPE
DE PASSION
ARCHITECTURE
REMERCIENT TOUS
LES ARCHITECTES
AYANT CONTRIBUÉ
À LA RÉALISATION
DE CE CAHIER
DÉDIÉ À LA RÉGION
NORMANDIE

CBA & ASSOCIÉS SAS (CHRISTOPHE BIDAUD, XAVIER SANCTOT ARCHITECTES ASSOCIÉS) (1); ACAU ARCHITECTES (FLAVIEN BLONDEL, ALAIN BOURRIGAN, DOMINIQUE DUBILLOT, VINCENT DUBILLOT) (2); FLORENCE & FRANÇOIS JACQUEMARD 2 ARCHITECTES; AGENCE GILLES THOREL; ATELIERS 6.24 (JEAN-LUC BOULARD, JULIE DELAMARE ET EDOUARD RIPOLL); AGENCE SCHNEIDER, ARCHITECTES-URBANISTES (FLORENT SCHNEIDER, DANIELLE SIBAUD); SARL ULYSSES (LUDOVIC CHARAMON) (3); EURL POINT ARCHITECTE (JEAN-PIERRE BERNARD); FRANÇOIS PRINVAULT (4); AGENCE D'ARCHITECTURE BAETZ&CHARDIN (AURÉLIE BAETZ ET MARIE-LAURE CHARDIN) (5)

► “L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LL)E MEILLEURE”

CBA & ASSOCIÉS SAS

CHRISTOPHE BIDAUD, XAVIER SANCTOT ARCHITECTES ASSOCIÉS

ROUEN (76)

1 BUREAUX SOGEPROM : CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX ET D'UNE AGENCE PÔLE EMPLOI (BBC EFFINERGIE), ROUEN (76)
 Maîtrise d'œuvre : CBA Architecture, mandataire
 Maîtrise d'ouvrage : Sogeprom
 Réceptionné en novembre 2013

2 RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU COLLÈGE MAURICE DE VLAMINCK, VERNEUIL-SUR-AVRE (27)
 Maîtrise d'œuvre : CBA Architecture, mandataire
 Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général de l'Eure et E.A.D (AMO)
 Réceptionné en septembre 2013

3 "VILLA SAINT DO" : CONSTRUCTION D'UN EHPAD (THPE), BOIS-GUILLAUME (76)
 Maîtrise d'œuvre : CBA Architecture, mandataire
 Maîtrise d'ouvrage : Korian
 Réceptionné en novembre 2012



ACAU ARCHITECTES

FLAVIEN BLONDEL, ALAIN BOURRIGAN,
 DOMINIQUE DUBILLOT, VINCENT DUBILLOT

ROUEN (76)

1 ET 2 IFSI DE DIEPPE : RESTRUCTURATION ET EXTENSION POUR LES NOUVEAUX LOCAUX DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, DIEPPE (76)
 Maîtrise d'œuvre : ACAU architectes
 Maîtrise d'ouvrage : Centre Hospitalier de Dieppe
 Date de réalisation : 2013

3 CONSTRUCTION NEUVE DES VESTIAIRES DU STADE DELAUNE (PROJET BBC), DIEPPE (76)
 Maîtrise d'œuvre : ACAU architectes
 Maîtrise d'ouvrage : Ville de Dieppe
 Date de réalisation : 2013

FLORENCE & FRANÇOIS JACQUEMARD 2 ARCHITECTES

ARCHITECTE DU PATRIMOINE DCESHMA

CAEN (14)

RÉHABILITATION DU PALAIS DUCAL – ARTOTHÈQUE DE CAEN (14)
(ÉDIFICE INSCRIT À L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES)

Maîtrise d'œuvre : architectes / OPC –

mandataires : F&F Jacquemard ;

économiste : Cabinet Cristofoli ; BET Fluides : Delta Fluides

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Caen – Direction des Bâtiments

Livraison : juillet 2013

(1) L'Artothèque au Palais Ducal 2013 Espace Exposition

(2) Palais Ducal en nocturne



AGENCE GILLES THOREL

BOIS GUILLAUME (76)

GYMNASSE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN (76) : ÉQUIPEMENT SPORTIF - CONSTRUCTION NEUVE

Maîtrise d'œuvre : architecte ; mandataire : agence Gilles Thorel ;

BET économiste, fluide, vrd : ICEGEM ; BET Structure : SICRE

Maîtrise d'ouvrage : ville de Sotteville-les-Rouen

Livraison : novembre 2013

(1) Vue extérieure du gymnase

(2) Vue de la grande salle : lumière zénithal puits de lumière dans plafond noir

(3) Vue de la grande galerie : accès au vestiaire, sol et mur béton brut

ATELIERS 6.24

JEAN-LUC BOULARD, JULIE DELAMARE ET EDOUARD RIPOLL

LE HAVRE (76)

1 LOGEMENTS GROUPÉS, 14 MAISONS INDIVIDUELLES PSLA, GRUCHET-LE-VALASSE (76) : CONSTRUCTION NEUVE H&E, BBC
 Maîtrise d'œuvre : Ateliers 6.24 (Jean-Luc Boulard) architecte mandataire ; GM13 (économiste), Lecacheur (fluides), Auxitex (structure & électricité)
 Maîtrise d'ouvrage : Logéal Immobilière
 Réalisation : 2011

2 "RÉSIDENCE EUROPE" : 54 LOGEMENTS COLLECTIFS, LILLEBONNE (76) - LABEL THPE
 Maîtrise d'œuvre : Ateliers 6.24 (Julie Delamare) architecte mandataire ; SEEBAT (économiste), SEBAT (structure), Lecacheur (fluides), Delta Fluides (électricité), & 3GE (VRD)
 Maîtrise d'ouvrage : Estuaire de la Seine
 Livraison : 2011 - 2012

3 RÉSIDENCE SÉNIOR, EXTENSION DE LA CLINIQUE FRANÇOIS 1^{ER}, LE HAVRE (76)
 Construction de 79 logements collectifs en résidence de services pour personnes âgées
 Maîtrise d'œuvre : Ateliers 6.24 (Jean-Luc Boulard) architecte mandataire ; Quille (entreprise générale)
 Maîtrise d'ouvrage : Cirmad Prospectives
 Livraison : 2014 (chantier en cours)



AGENCE SCHNEIDER, ARCHITECTES-URBANISTES

FLORENT SCHNEIDER, DANIELLE SIBAUD

CAEN (14)

1 "LE STUDIO" : CONSTRUCTION D'UNE SALLE "CULTURE ET VIE SOCIALE", BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE (14)
 Maîtrise d'œuvre : architecte : Agence Schneider (conception architecturale, économie, direction travaux) ; BET lots techniques : Babin, Roptin ; BET structure : BEMAR, BESB (structure bois) ; acousticien : Acoustibel
 Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bretteville-l'Orgeuilleuse
 Livraison : mai 2013

2 CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS COLLECTIFS À IFS (14)
 Maîtrise d'œuvre : architecte : Agence Schneider (conception architecturale, économie, direction travaux) ; BET lots techniques : Babin, Roptin
 Maîtrise d'ouvrage : Edifidès
 Livraison : automne 2012

3 CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE ET D'UN ASCENSEUR AU MONT RUSSEL, SAINT-LÔ (50)
Lauréat du palmarès de l'architecture et de l'aménagement de la Manche (édition 2010)
 Maîtrise d'œuvre : architecte : Agence Schneider (conception architecturale, économie, direction travaux) ; BET : BEMAR Structures ; BET Roptin (éclairage)
 Maîtrise d'ouvrage : Communauté de commune de l'agglomération Saint-Loise
 Livraison : septembre 2009

architect meets innovations

L'ÉVÈNEMENT EXCLUSIF
RÉSERVÉ AUX
ARCHITECTES,
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

ARCHITECT
@WORK
BELGIUM

ARCHITECT
@WORK
THE NETHERLANDS

ARCHITECT
@WORK
LUXEMBOURG

ARCHITECT
@WORK
GERMANY

ARCHITECT
@WORK
UNITED KINGDOM

ARCHITECT
@WORK
ITALY

ARCHITECT
@WORK
SWITZERLAND

Visitez aussi

ARCHITECT@WORK PARIS
La Grande Halle de La Villette
9-10 octobre - 7^e édition

ARCHITECT@WORK NANTES
Parc expo de La Beaujoire
27-28 novembre - 1^{re} édition

ARCHITECT @WORK

FRANCE / LYON

La Halle Tony Garnier - Lyon 5 - 6 juin 2014

3^e édition - 09:30-19:30

ÉVÈNEMENT EXCLUSIF
présentant les innovations d'industriels
de la construction
CONCEPT QUALITATIF
et scénographie originale
CONFÉRENCES sur l'architecture

THÈME 2014 :
L'architecture sensorielle

EXPOSITION MATÉRIAUX
SENS UNIK, expériences
sensorielles réalisée par
INNOVATHÈQUE / FCBA

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE
Le patrimoine industriel français
par Pierre-Olivier Deschamps,
Agence VU'/groupe Abvent

ART by Stéphane Guiran

WWW.ARCHITECTATWORK.FR

PRÉ
ENREGISTREZ-
VOUS
VIA INTERNET
CODE
D'INVITATION
L25630

ORGANISATION
Expo Conseil
Tel + 33 (0)3 20 57 75 78
france@architectatwork.eu

DESIGN & PLAN by  © CREATIVE4.BE / 2005

Événement organisé
avec la collaboration





LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.com